



# Six (6) universités algériennes classées parmi les meilleures au monde

page 16

# ED DIWAN



Quotidien national d'informations

Samedi 21 Juin 2025

- Prix : 15 DA Tirage 2000

MESURES EN FAVEUR DE LA COMMUNAUTE NATIONALE A L'ETRANGER:

## Un geste fort du Président de la République



page 2

### Actualité



COUR CONSTITUTIONNELLE:  
Constatation de la vacance du poste de président, Mme Leïla Aslaoui assure l'intérim **2**

Le corps de la Sûreté nationale bénéficie d'une attention particulière de la part des pouvoirs publics en raison de la nature sensible de ses missions **3**

Mouvement partiel dans le corps des chefs de daïra au niveau des wilayas **3**

ENTMV :

## 320 traversées programmées durant la saison estivale

p3

MESURES EN FAVEUR DE LA COMMUNAUTÉ NATIONALE À L'ÉTRANGER:

# Un geste fort du Président de la République

Les instructions données par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, lors du dernier Conseil des ministres, relatives aux facilitations d'accueil des membres de la communauté nationale établie à l'étranger durant la saison estivale, constituent un jalon important et un geste fort de la part du président de la République.

Ces instructions visent à renforcer les dispositifs d'accueil et de prise en charge des Algériens établis à l'étranger, notamment durant la saison estivale. Le président de la République avait ordonné la prise de toutes les mesures et dispositions nécessaires pour "assurer une meilleure prise en charge et fournir des services utiles" aux membres de la diaspora algérienne au niveau des ports et aéroports à travers la mise en place de facilitations au profit des détenteurs de passeports algériens afin de simplifier leur entrée au pays, tout au long de la saison estivale. Dans cette optique, le secrétaire général du Mouvement dynamique des Algériens en France (Moudaf), Nasser Khabat, a salué un "geste fort" du président de la République qui confirme "l'attention portée à nos ressortissants où qu'ils se trouvent". Cette décision s'inscrit dans "la continuité des engagements du président de la République en faveur de la communauté nationale établie à l'étranger", a déclaré à l'APS Nasser Khabat qui y voit "un jalon important dans la construction d'un lien durable et structurant entre la diaspora algérienne et son pays". Il a exprimé sa "pleine satisfaction" suite à cette instruction qui confirme "l'intégration pleine et entière des Algériens à l'étranger dans la dynamique nationale", réaffirmant l'engagement du Moudaf à œuvrer avec les institutions nationales pour consolider le lien entre la communauté et sa mère patrie. Pour sa part, le député, représentant de la communauté nationale à l'étranger à l'Assemblée populaire nationale (APN), Fares Rahmani, a réitéré sa reconnaissance



pour l'intérêt accordé par le président de la République aux préoccupations des ressortissants algériens, que ce soit au niveau des aéroports, des ports ou des services consulaires, ainsi que les mesures visant à faciliter l'acte d'investissement aux membres de la communauté nationale dans leur pays d'origine. Il a, entre autres, salué la décision permettant aux Algériens titulaires de passeports arrivés à expiration - et disposant d'un passeport étranger valide d'au moins six mois - de pouvoir entrer sur le territoire national par les ports et aéroports, une mesure jugée "utile et attendue", notamment face à la forte demande enregistrée cette année au niveau des consulats pour le renouvellement des passeports. Il s'est également réjoui des mesures de facilitation accordées aux familles de la communauté leur per-

mettant d'entrer avec leurs véhicules à travers les différents ports algériens, soulignant l'importance de cette mesure dans la facilitation du retour des familles algériennes pendant la saison estivale. Abondant dans le même sens, Saad Laanani, représentant de la communauté nationale établie en France à l'APN, a réaffirmé la satisfaction de la communauté vis-à-vis de ces mesures qui traduisent "une volonté politique forte d'intégration et de reconnaissance de la diaspora dans la dynamique nationale". "La communauté algérienne à l'étranger, en particulier en France, est très satisfaite de l'intérêt accordé par le président de la République aux membres de la communauté en vue de leur faciliter le retour au pays et d'alléger les procédures de voyage, notamment durant la saison estivale", a-t-il déclaré, soulignant l'"impact positif" de

ces mesures, y compris la possibilité d'acquiescer des billets d'avion à tarif réduit. Pour ce député, ces mesures traduisent l'attachement du président de la République à la communauté et à l'amélioration de ses conditions d'accueil et d'entrée au pays, particulièrement lors de la saison estivale. De son côté, le coordinateur des associations de la société civile pour la communauté algérienne à l'étranger, Nedjah Djemai, a salué les efforts continus du président de la République en faveur de la diaspora, affirmant que depuis son arrivée à la tête de l'Etat, "il a toujours accordé une importance majeure aux préoccupations des Algériens établis à l'étranger". Il a mis en avant les mesures prises en matière de facilitation de l'entrée au pays, du transfert des dépourvues des Algériens décédés à l'étranger et du rapprochement des services consulaires des citoyens pour l'obtention des documents officiels, en particulier les passeports. Il a salué, en outre, les récentes dispositions mises en œuvre au niveau des ports et aéroports, notamment la création de "couloirs verts" dédiés aux familles algériennes en provenance de l'étranger, permettant un passage rapide des contrôles douaniers et de police. Ces mesures attestent de l'intérêt accordé à la communauté nationale par le président de la République qui n'a eu de cesse, lors de ses rencontres avec les membres de la communauté nationale à l'occasion de ses différents déplacements à l'étranger, d'insister sur la nécessité de la prise en charge des préoccupations soulevées par les Algériens établis à l'étranger.

Karima/G

CONSEIL DE LA NATION :

## Adoption du texte de loi relatif à l'organisation du tribunal des conflits

Les membres du Conseil de la nation ont adopté, jeudi, à l'unanimité le texte de la loi organique relatif aux attributions, à l'organisation et au fonctionnement du tribunal des conflits. Le vote du texte s'est déroulé en séance plénière présidée par M. Azouz Nasri, président du Conseil, en présence du ministre de la Justice, garde des Sceaux, M. Lotfi Boudjema et de la ministre des Relations

avec le Parlement, Mme Kaouter Krikou. Dans son rapport complémentaire, la Commission des affaires juridiques et administratives, des droits de l'Homme, de l'organisation locale, de l'aménagement du territoire et du découpage territorial au Conseil de la nation a salué la révision de la loi organique relative au tribunal des conflits, ce qui est à même d'"impulser le système législatif national vers

la consécration de l'Etat de droit". Cette révision vise à "améliorer le mécanisme de résolution des conflits de compétence entre les juridictions du système judiciaire ordinaire et les juridictions du système judiciaire administratif, à travers l'élargissement de la composante du tribunal des conflits, l'unification des modalités de nomination des juges de siège et gouverneurs d'Etat, ainsi que

la simplification des procédures judiciaires", considère-t-elle. Dans ce contexte, ladite Commission a recommandé l'adoption de la numérisation dans le classement et le traitement des affaires, afin de contribuer à l'amélioration de la performance administrative et judiciaire et d'assurer une accélération de la cadence de traitement des dossiers soumis au tribunal.

## Mouvement partiel dans le corps des chefs de daïra au niveau des wilayas

Le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, M. Brahim Merad, a opéré, jeudi, après accord du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, un mouvement partiel dans le corps des chefs

de daïra au niveau des wilayas, indique un communiqué du ministère. "Après accord de Monsieur le président de la République, Monsieur le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du Territoire a opéré, jeudi

23 Dhou El Hijda 1446 correspondant au 19 juin 2025, un mouvement partiel dans le corps des chefs de daïra au niveau des wilayas", lit-on dans le communiqué. Ainsi, "quarante-quatre (44) cadres ont été promus chefs de daïra, cinquante-huit

(58) chefs de daïra ont été mutés, six (6) chefs de daïra ont été admis à la retraite, il a été mis fin aux fonctions de huit (8) chefs de daïra et trois (3) chefs de daïra ont été appelés à d'autres fonctions", selon le communiqué. S/S

COUR CONSTITUTIONNELLE:

## Constatation de la vacance du poste de président, Mme Leïla Aslaoui assure l'intérim

La Cour constitutionnelle a organisé, jeudi, une délibération pour constater la vacance du poste de président, et ce, sous la présidence du membre le plus âgé, Mme Leïla Aslaoui, qui assurera l'intérim jusqu'à la désignation d'un nouveau président. "Conformément aux dispositions du décret présidentiel 22-93 du 5 Chaâbane 1443 correspondant au 8 mars 2022 relatif aux règles se rapportant à l'organisation de la Cour constitutionnelle, notamment ses articles 6, 7 et 8, il a été procédé, jeudi 19 juin 2025, à l'organisation d'une délibération de la Cour constitutionnelle, sous la présidence du membre le plus âgé, Mme Leïla Aslaoui, à l'effet de constater la vacance du poste de président", après que M. Omar Belhadj a demandé à être "déchargé de la présidence de la Cour constitutionnelle pour des raisons personnelles", lit-on dans le communiqué de cette institution. Mme Leïla Aslaoui, membre la plus âgée, assurera l'intérim de la présidence de la Cour constitutionnelle jusqu'à la désignation du nouveau président dans les quinze (15) jours suivant la notification prévue à l'article 6 du décret présidentiel susmentionné. Le décret précise qu'il est procédé à l'organisation d'une délibération de la Cour constitutionnelle, sous la présidence du membre le plus âgé, à l'effet de constater la vacance du poste de président. Une copie de la délibération est notifiée au président de la République et l'intérim de la présidence de la Cour constitutionnelle est assuré par le membre le plus âgé jusqu'à la désignation du nouveau président dans les quinze (15) jours suivant la notification prévue à l'article 6 susmentionné, selon le texte.

## Le président de la République reçoit le président de la Cour constitutionnelle

Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a reçu, jeudi, le président de la Cour constitutionnelle, M. Omar Belhadj, à la demande de ce dernier, qui lui a remis une lettre demandant à être déchargé de la présidence de la Cour constitutionnelle pour des raisons personnelles, indique un communiqué de la Présidence de la République. "Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a reçu, ce jour, le président de la Cour constitutionnelle, M. Omar Belhadj, à la demande de ce dernier, qui lui a remis, lors de l'audience, une lettre demandant à être déchargé de la présidence de la Cour constitutionnelle pour des raisons personnelles, que Monsieur le président de la République a acceptée", lit-on dans le communiqué. "Conformément aux dispositions de l'article 6 du décret présidentiel 22-93 du 5 Chaâbane 1443 correspondant au 8 mars 2022 relatif aux règles se rapportant à l'organisation de la Cour constitutionnelle, il est procédé à l'organisation d'une délibération de la Cour constitutionnelle, sous la présidence du membre le plus âgé, à l'effet de constater la vacance du poste de président. Une copie de la délibération est notifiée au président de la République et l'intérim de la présidence de la Cour constitutionnelle est assuré par le membre le plus âgé jusqu'à la désignation du nouveau président dans les quinze (15) jours suivant la notification prévue à l'article 6 susmentionné", ajoute la même source.

Leïla/K

ED-DIWAN

Quotidien National  
d'Informations  
Edité par EURL Société Seghir  
de communication  
Le Site : [www.fr.eddiwan.dz](http://www.fr.eddiwan.dz)

**BUREAU D'ORAN :**  
12 BD DE L'ALN / E - ORAN  
**BUREAU D'ALGER :**  
Cite bois des pins ALGER  
**Directrice**  
**de la publication**  
FATIMA-ZOHRA  
SEGHIR

Impression : SIA  
Z I el Alia - Beb Ezzouar - Alger  
DIFFUSION: [eldjazairdoc.com](http://eldjazairdoc.com)  
« Pour votre Publicité s'adresser à : l'Entreprise Nationale  
de communication, d'Édition et de Publicité »  
Agence ANEP 01, Avenue Pasteur-Alger.  
Téléphone : 020.05.20.91/020.05.10.42  
Fax : 020.05.11.48/020.05.13.45/020.05.13.77  
[agence.regie@anep.com.dz](mailto:agence.regie@anep.com.dz)  
[programmation.regie@anep.com.dz](mailto:programmation.regie@anep.com.dz)  
[agence.oran@anep.com.dz](mailto:agence.oran@anep.com.dz)  
[agence.annaba@anep.com.dz](mailto:agence.annaba@anep.com.dz)  
[agence.ouargla@anep.com.dz](mailto:agence.ouargla@anep.com.dz)  
[agence.constantine@anep.com.dz](mailto:agence.constantine@anep.com.dz)

Le Site :  
[www.fr.eddiwan.dz](http://www.fr.eddiwan.dz)  
Email :  
[contact@eddiwan.dz](mailto:contact@eddiwan.dz)  
[esc.societe@gmail.com](mailto:esc.societe@gmail.com)  
0660 74 95 86  
Service Publicité  
Tel : 0770 77 03 30  
FAX : 041 33 45 43

Les textes  
et les photographies  
envoyés ou remis  
à la rédaction ne peuvent  
être rendus ni faire  
l'objet d'aucune  
réclamation.  
Reproduction interdite  
de tout article  
sauf accord  
de la direction  
du journal.

# Le président du Conseil de la nation salue les politiques adoptées par le président de la République pour instaurer l'Etat de droit

**Le président du Conseil de la nation, M. Azzouz Nasri, a salué, jeudi, les politiques adoptées par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, pour "l'instauration de l'Etat de droit dans une Algérie nouvelle et victorieuse, qui veille à garantir et à protéger les droits et les libertés", a indiqué un communiqué de la chambre haute du Parlement.**

Dans une allocution prononcée au terme d'une plénière au Conseil de la nation consacrée à l'adoption des deux textes de loi organiques relatives aux attributions, à l'organisation et au fonctionnement du tribunal des conflits, et à la prévention et à la répression de l'usage et du trafic illicites des stupéfiants et des substances psychotropes, M. Nasri a salué, "les politiques adoptées par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, en faveur de l'instauration de l'Etat de droit dans une Algérie nouvelle et victorieuse, qui veille à garantir et à protéger les droits et libertés". Ce qui, a-t-il dit, "se manifeste à travers la Constitution du 1er novembre 2020, visant à assurer la sécurité juridique nationale en chargeant l'Etat de veiller à l'élaboration de la législation relative aux droits et libertés et d'y garantir l'accès (...)", soulignant que "l'amendement législatif relatif au tribunal des conflits s'inscrit dans ce contexte". Il a ajouté que le texte de loi relatif à la prévention et à la répression de l'usage et du trafic illicites des stupéfiants et des substances psychotropes, constituait "une concrétisation des initiatives du président de la République, notamment le renforcement de l'arsenal juridique de lutte contre la drogue, la sensibilisation



à ses dangers, la mise en place de programme de traitement et de réadaptation pour les toxicomanes ainsi que le renforcement de la coopération internationale pour lutter contre ce fléau". Il a, à cet égard, souligné "l'importance de la famille, de l'éducation et des soutiens psychologiques, compte tenu de leur rôle prépondérant dans la prévention de ces poisons". Au terme de son interven-

tion, M. Azzouz a salué "les efforts soutenus déployés par les éléments de l'Armée nationale populaire (ANP), en collaboration avec les autres corps de sécurité, dans la lutte contre le trafic de drogue et la protection du pays et des citoyens". De son côté, le ministre de la Justice, garde des Sceaux, M. Lotfi Boudjemaa, a souligné l'importance de l'adoption du projet de loi relatif à l'or-

ganisation, au fonctionnement et aux compétences du Tribunal des conflits, qui est à même d'"améliorer les performances du Tribunal des conflits et de simplifier les procédures pour les justiciables, conformément aux nouvelles dispositions introduites dans le texte". Et d'ajouter, que le projet de loi offre également au justiciable "la possibilité d'engager son action en justice par voie électronique, lui épargnant ainsi les déplacements, conformément aux instructions du président de la République visant à tirer profit des avantages de la numérisation dans tous les domaines". S'agissant du projet de loi relatif à la prévention contre les drogues et les psychotropes, le ministre a indiqué que l'importance de ce texte résidait dans "la nouvelle approche de prévention contre le fléau des drogues et des psychotropes, alliant mesures préventives, curatives et répressives", ajoutant que ce texte renforçait "de nouvelles dispositions constituant un système juridique global, intégré et multidimensionnel pour faire face à ce crime". A noter que la séance de vote des deux projets de loi s'est déroulée en présence de la ministre des Relations avec le Parlement, Mme Kaouter Krikou.

Mohamed/M

## Le corps de la Sûreté nationale bénéficie d'une attention particulière de la part des pouvoirs publics en raison de la nature sensible de ses missions

Le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire M. Brahim Merad a affirmé, jeudi, que le corps de la Sûreté nationale bénéficiait d'une attention particulière de la part des pouvoirs publics en raison de la nature sensible des missions qui lui sont confiées. Lors d'une plénière à l'Assemblée populaire nationale (APN) consacrée aux questions orales adressées à plusieurs membres du Gouvernement, le ministre a précisé que "le corps de la Sûreté nationale bénéficie d'une attention particulière de la part des pouvoirs publics compte tenu de la nature sensible des missions qui lui sont confiées ainsi que du rôle remarquable et des sacrifices considérables consentis par ses membres". Répondant à une question relative à la promotion des agents de police titulaires de diplômes supérieurs obtenus après leur intégration au corps de la Sûreté nationale, M. Merad a rappelé que "ces agents sont soumis aux dispositions de l'ordonnance 06-03 portant statut général de la fonction publique qui garantit le droit à la promotion à tout fonctionnaire remplissant les conditions légales requises, y compris les fonctionnaires appartenant à ce corps sensible". Il a précisé que les personnels de ce corps sécuritaire sont également régis par des dispositions

spécifiques, compte tenu de la nature de leurs missions. Ainsi, "le statut particulier des fonctionnaires appartenant aux corps spécifiques de la Sûreté nationale ne prévoit pas explicitement ce type de promotion (promotion sur titre)", a-t-il indiqué. Toutefois, M. Merad a rappelé que "les efforts déployés par la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN) pour obtenir une dérogation exceptionnelle, ont permis à un nombre important de membres de police, ayant obtenu des diplômes universitaires au cours de leur carrière professionnelle, d'accéder à des grades supérieurs conformément à leur niveau de formation universitaire dans la limite des postes disponibles". Dans le même sillage, le ministre a affirmé que "le cadre juridique actuel a consacré de nouveaux principes, permettant d'accéder à des grades supérieurs soit par voie d'examen professionnel, soit par sélection, avec la possibilité d'une progression dans les grades, contrairement à ce qui était en vigueur auparavant". Evoquant la question de l'égalité en matière d'avantages professionnels entre les ingénieurs en informatique détachés des directions de l'administration locale et ceux titularisés au sein des communes, M. Merad a précisé que les membres du corps technique recrutés sur les budgets locaux béné-

ficient du même régime indemnitaire que celui des corps communs, avec l'octroi d'une indemnité supplémentaire de 10 % afin de motiver et d'attirer ces profils techniques au niveau des communes, étant la première base de la pyramide de la transformation numérique". A ce propos, il a révélé que son secteur avait recensé "plus de 3.500 ingénieurs, tous grades confondus". Pour une exploitation rationnelle des ressources humaines "les services du ministère de l'Intérieur œuvrent au développement d'un système d'information permettant un suivi précis et en temps réel de l'ensemble des effectifs au niveau local, y compris les personnels des structures éducatives, ce qui permettra une exploitation optimale des surplus constatés dans certaines structures", selon le ministre. S'agissant de la conversion des locaux réaffectés dans le cadre du dispositif de soutien à l'emploi des jeunes, du domaine privé de l'Etat vers le domaine communal, M. Merad a indiqué que "les communes s'attelleront à la réhabilitation de certains locaux dégradés et à leur réaffectation de manière efficace en tant que biens générateurs de revenus, en les transformant en un levier stratégique pour le renforcement des ressources financières des communes".

Hichem/H

## Boudjemaa salue les efforts de l'Etat en faveur de l'amélioration de la performance judiciaire et de l'instauration de l'Etat de droit

Le ministre de la Justice, garde des Sceaux, M. Lotfi Boudjemaa a salué, jeudi, les efforts déployés par l'Etat ces dernières années, pour améliorer et moderniser la performance du système judiciaire en réponse aux aspirations des citoyens à une justice forte. A l'issue de l'adoption par les membres du Conseil de la nation du texte de la loi organique relative aux attributions, à l'organisation et au fonctionnement du tribunal des conflits, le ministre a affirmé que ce texte constitue "un nouveau jalon qui vient s'ajouter à l'arsenal juridique dont s'est doté notre pays ces dernières années dans le but de renforcer la performance judiciaire et de répondre aux aspirations des citoyens à une justice forte en mesure de protéger les droits et libertés". Les nouvelles dispositions prévues par ce texte sont à même "d'améliorer les performances du

tribunal des conflits et de permettre à cette haute juridiction de s'acquitter pleinement de ses missions", mais aussi de "simplifier les procédures judiciaires et de moderniser le travail des juridictions". Par ailleurs, après l'adoption du texte de loi relative à la prévention et à la répression de l'usage et du trafic illicites de stupéfiants et de substances psychotropes, M. Boudjemaa a précisé que les dispositions y introduites traduisent "la détermination de l'Etat à faire face à ce crime qui a pris des proportions alarmantes dans notre pays, touchant désormais de manière sans précédent, toutes les franges de la société en dépit des efforts consentis par les pouvoirs publics". Partant de ce constat, ce texte vise à établir un équilibre entre mesures répressives et actions préventives en vue de "prémunir les administrations, les institutions

et organismes publics et privés, ainsi que les établissements d'enseignement et de formation" contre ce fléau. De son côté, le président du Conseil de la nation, M. Azzouz Nasri a salué, au terme de la séance, la politique adoptée par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, en faveur de "l'instauration de l'Etat de droit dans l'Algérie nouvelle victorieuse, soucieuse de garantir la protection des droits et des libertés". Il a mis en avant les efforts des éléments de l'Armée nationale populaire (ANP) et des différents corps de sécurité pour faire face au fléau du trafic de drogue, tout en saluant les démarches entreprises par l'Etat dans ce sens, à travers la promulgation d'une série de lois et le renforcement de la coopération internationale dans ce domaine.

S/S

ENTMV :

### 320 traversées programmées durant la saison estivale

L'Entreprise nationale de transport maritime de voyageurs (ENTMV) a programmé 320 traversées maritimes durant la saison estivale 2025, en vue de répondre à la forte demande enregistrée durant cette période, a indiqué, jeudi, le Directeur général de l'entreprise, Sofiane Boudaran. Lors de la cérémonie de réception du navire grec "EL. VENIZELOS", affrété par l'entreprise pour renforcer la flotte maritime durant la saison estivale, M. Boudaran a précisé que le programme de cette saison avait été élaboré en adéquation avec les besoins des clients, sur la base des résultats des études menées dans ce domaine. Le programme estival de l'entreprise prévoit 200 traversées entre l'Algérie et la France, reliant les ports d'Annaba, Skikda, Béjaïa, Alger et Oran à ceux de Marseille et de Sète, ainsi que 120 traversées entre l'Algérie et l'Espagne, reliant les ports d'Alger et d'Oran à celui d'Alicante. Le programme sera mis en œuvre à travers quatre (04) navires, y compris le navire grec affrété, avec la mise en place de dispositions spéciales pour améliorer la qualité des prestations, faciliter les procédures d'accueil et les opérations d'embarquement, en coordination avec les autorités concernées, selon le DG de l'entreprise. Par ailleurs, l'entreprise a fixé des tarifs "incitatifs et compétitifs", notamment à travers des offres promotionnelles spéciales pour encourager les membres de la communauté algérienne à l'étranger à passer leurs vacances en famille en Algérie, à l'instar des offres "El Bahia", "El Amal" et "El Hana", a-t-il fait savoir. La cérémonie de réception du navire affrété a été présidée par le ministre des Transports, M. Saïd Sayoud, en présence du secrétaire d'Etat auprès du ministre des Affaires étrangères, chargé de la Communauté nationale à l'étranger, M. Sofiane Chaïb, du DG de l'ENTMV, M. Sofiane Boudaran et du directeur général de l'Entreprise portuaire d'Alger (EPAL), Abdelhamid Boulaam. A cette occasion, M. Sayoud a indiqué que "le ministère des Transports a mobilisé tous les moyens logistiques et humains en vue d'assurer les meilleures prestations, et refléter ainsi la véritable image d'un pays qui accueille ses enfants avec fierté et honneur". Saluant l'esprit de coordination et de complémentarité entre les différents acteurs sur le terrain, le ministre a précisé que les efforts déployés ne se limitent pas à l'aspect relatif aux prestations, mais englobent également l'amélioration de l'infrastructure, le renforcement des capacités de la flotte et la modernisation des mécanismes de travail, de manière à consacrer le concept du service public aux standards modernes et efficaces. Dans son allocution, le secrétaire d'Etat auprès du ministre des Affaires étrangères, chargé de la Communauté nationale à l'étranger a salué les efforts consentis par les différents secteurs concernés, particulièrement le secteur des transports qui œuvre à améliorer la qualité de la performance en vue de consolider les liens entre les membres de la communauté à l'étranger et le pays d'origine durant cette saison. Le DG de l'EPAL a, quant à lui, mis en lumière une série de mesures prises par les services portuaires pour garantir une traversée fluide, à l'instar de la mise en place d'un couloir vert destiné aux familles, l'affectation d'une équipe d'agents de sécurité pour orienter les voyageurs, la mise à disposition d'une équipe de maintenance active 24h/24 et 7j/7 pour la prise en charge en temps réel de la réparation des équipements et des installations nécessaires aux voyageurs, ainsi que l'ouverture de points de vente au niveau de la gare maritime afin de répondre aux besoins des passagers. La gare maritime du port d'Alger accueille chaque année environ 350.000 voyageurs et quelque 180.000 véhicules, a indiqué M. Boulaam, soulignant que ces chiffres sont appelés à augmenter avec l'entrée en service de plusieurs nouvelles compagnies de transport maritime de voyageurs durant cette saison.

# Accord pour le transfert de propriété de Tassili Airlines à Air Algérie

**Le transfert de propriété de la compagnie aérienne nationale Tassili Airlines du groupe Sonatrach holding activités extérieures et soutien (relevant de Sonatrach) à Air Algérie, sera opéré en vertu d'un accord signé jeudi à Alger, entre les deux parties.**

Selon un communiqué d'Air Algérie, l'accord a été signé au siège du ministère des Transports par le PDG de la compagnie, Hamza Benhamouda et le PDG de Sonatrach holding activités extérieures et soutien, Mohamed Tira, en présence du ministre du secteur, Saïd Sayoud.

"L'accord cadre définit les mécanismes réglementaires adoptés pour l'exécution minutieuse de l'opération de transfert, ce qui garantit un transfert organisé de la propriété et la continuité de l'activité dans un cadre légal et reflète le respect par les deux parties des principes de gouvernance et d'intégration stratégique en matière de transport aérien", ajoute le communiqué.

L'accord se veut "un premier pas stratégique dans le processus de transfert de Tassili Airlines, au titre d'une vision nationale visant à développer le transport aérien domestique et à renforcer les liaisons entre les différentes wilayas du pays", a-t-on précisé.

A cet effet, Air Algérie a affirmé son engagement total pour la réussite de ce transfert "stratégique", à travers la mobilisation de toutes ses ressources en vue d'une transition "fluide et effi-



ficace" assurant la continuité des services et soutenant l'intégration institutionnelle dans le domaine de l'aviation.

Cette opération intervient en application des instructions données par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, lors d'une

réunion spéciale tenue le 12 mars 2025, concernant la création d'une Compagnie aérienne nationale de transport domestique. **Leila/K**

## Forum africain de l'énergie: Yassaâ souligne le rôle stratégique de l'Algérie dans la transition énergétique en Afrique

Le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Énergie, chargé des Énergies renouvelables, M. Noureddine Yassaâ, a souligné, mercredi, lors de sa participation au Forum africain de l'énergie qui se tient à Cape Town (Afrique du Sud), le rôle stratégique de l'Algérie en tant qu'acteur principal de la transition énergétique en Afrique, a indiqué un communiqué du ministère de l'Énergie, des Mines et des Énergies renouvelables. M. Yassaâ intervenait lors d'une séance de travail sous le thème "Accélérer la prochaine génération de projets solaires à grande échelle", au cours de laquelle, il a passé en revue la stratégie nationale globale pour le développement des énergies renouvelables, mettant l'accent sur les objectifs ambitieux visés par l'Algérie, notamment la réalisation de 15 000 mégawatts de capacité solaire photovoltaïque d'ici 2035. Il a également indiqué que la première phase de ce programme, d'une capacité de 3200 mégawatts, est actuellement en cours de réalisation avec 20 nouvelles stations solaires réparties sur tout le territoire national, et des capacités allant de 50 à 300 mégawatts

par station. La stratégie nationale est basée également sur le renforcement du partenariat public-privé pour la mise en œuvre de projets énergétiques à grande échelle, outre le développement d'un cadre réglementaire transparent et approprié pour attirer les investissements internationaux et approfondir l'intégration industrielle locale en développant une industrie nationale des énergies renouvelables, ajoute le communiqué. A cette occasion, le secrétaire d'Etat a souligné "le rôle stratégique de l'Algérie en tant qu'acteur principal de la transition énergétique en Afrique", mettant l'accent sur sa capacité à exporter de l'électricité verte, notamment vers l'Europe dans le cadre d'une coopération régionale renforcée. Il a également précisé que l'Algérie jouit d'une position géographique stratégique qui en fait un important pont énergétique entre l'Afrique et l'Europe, ajoute le communiqué. Le secrétaire d'Etat a également participé à une séance de débat ministérielle, durant laquelle il a répondu aux diverses questions relatives aux projets actuels et aux stratégies de l'Algérie dans le do-

maine de l'énergie. Les questions ont porté sur les mécanismes de financement et les partenariats internationaux dans le domaine des énergies renouvelables, les plans futurs du développement de l'hydrogène vert comme source d'énergie propre, ainsi que le rôle central de l'Algérie dans le renforcement de la sécurité énergétique au niveau du continent africain. M. Yassaâ a mis en exergue dans ce cadre les défis techniques et réglementaires auxquels sont confrontés les projets d'énergies renouvelables à grande échelle et les solutions innovantes adoptées par l'Algérie dans ce domaine. En marge de cet événement, M. Yassaâ a tenu des rencontres bilatérales avec des responsables africains et internationaux, où il a rencontré le ministre zimbabwéen de l'Énergie et du Développement de l'électricité, July Moyo, avec lequel il a examiné les possibilités d'échange des expertises techniques et technologiques dans le domaine des énergies renouvelables et de l'hydrogène, ainsi que l'exploration des moyens de coopération dans les domaines de la recherche et de la formation dans le secteur des

énergies propres. Le secrétaire d'Etat a également rencontré le commissaire de l'Union Africaine (UA) chargée des infrastructures et de l'énergie, Lertato Dorothy Mataboge, avec laquelle il a examiné les moyens de renforcement de la coopération entre l'Algérie et l'UA dans le domaine des énergies renouvelables, ainsi que les mécanismes de développement de plateformes de coopération régionale pour l'échange d'expertises et de connaissances techniques dans ce domaine. Il a également rencontré le commissaire chargé des affaires africaines au ministère britannique des affaires et du commerce, John Humphrey, avec lequel il a abordé les perspectives du développement d'un partenariat stratégique entre l'Algérie et le Royaume-Uni dans le domaine des énergies renouvelables et de l'hydrogène. Cette rencontre a également porté sur les possibilités de coopération dans le domaine du financement vert et des mécanismes innovants d'investissement pour le soutien des projets de transition énergétique, ajoute le communiqué du ministère. **S/S**

Conseil de la nation:

## Le ministre des Finances présente le texte de loi de règlement budgétaire de l'exercice 2022

Le ministre des Finances, M. Abdelkrim Bouzred, a présenté, jeudi, le texte de loi de règlement budgétaire de l'exercice 2022 devant les membres du Conseil de la nation, lors d'une plénière présidée par le président du Conseil, M. Azouz Nasri, en présence de la ministre des Relations avec le Parlement, Mme Kaouter Krikou. Le ministre a précisé, dans son exposé sur les résultats de l'exécution de la loi de finances, que les recettes budgétaires réalisées en 2022 avaient atteint 7.244 milliards de DA et les dépenses budgétaires exécutées 10.494 milliards de DA, dont 7.443 milliards de DA de dépenses de fonctionnement et 3.050 milliards de DA au titre des dépenses d'équipement, faisant remarquer que les

dépenses avaient enregistré une baisse de 1.116 milliards DA par rapport aux prévisions de la loi de finances complémentaire 2022. Présentant les données macroéconomiques, le ministre a indiqué que les exportations avaient atteint 65,7 milliards de dollars contre 38,6 milliards de dollars en 2021, soit une hausse de 27,1 milliards de dollars, les exportations d'hydrocarbures ayant enregistré une augmentation de 25,6 milliards de dollars, pour atteindre 59,7 milliards de dollars, retrouvant ainsi leurs niveaux d'avant la crise de la chute des prix enregistrée en 2014. S'agissant de la balance commerciale, le ministre a fait état d'un excédent estimé à 26,8 milliards de dollars en 2022, soit 11,5 % du PIB, tan-

dis que le taux de couverture des importations par les exportations a atteint 170%, contre 103% en 2021. Pour le ministre, le projet de loi portant règlement budgétaire est un outil clé pour vérifier la concordance entre les prévisions faites dans les lois de finances et les résultats réels et évaluer les conditions de mise en œuvre des procédures budgétaires. Dans son rapport sur le texte de loi, la commission des affaires économiques du Conseil de la nation a recommandé de ramener à une année l'exercice financier de référence pour la présentation de la loi de règlement budgétaire (N-1) pour "davantage d'efficacité dans le contrôle a posteriori de l'exécution de la loi de finances". Dans le rapport, l'ac-

cent a été mis sur l'importance de "poursuivre les efforts pour élargir l'assiette fiscale, améliorer le recouvrement fiscal, lutter contre la fraude et l'évasion fiscales et contenir le marché parallèle dans le cadre de l'inclusion financière". Dans leurs interventions, les membres du Conseil de la nation ont salué l'importance du texte en tant que mécanisme à même de renforcer le contrôle de la gestion des deniers publics, soulignant l'impératif d'intensifier les efforts de recouvrement fiscal, de renforcer la numérisation du secteur des Finances, d'activer des mécanismes efficaces pour l'exécution des crédits financiers et d'appuyer le caractère social des politiques publiques. **Samia/O**

### Algérie-Malaisie: Le groupe Sonelgaz prêt à répondre aux besoins énergétiques du groupe Lion

Le PDG de Sonelgaz, Mourad Adjal, a indiqué, mercredi, que le groupe public était prêt à répondre à tous les besoins énergétiques du groupe malaisien Lion, qui projette d'investir en Algérie, notamment dans le domaine des industries de transformation et de la sidérurgie. M. Adjal, qui recevait une délégation du groupe malaisien Lion, conduite par son PDG, Tan Sri William Cheng, a précisé que "Sonelgaz en tant qu'opérateur fiable dans le domaine de l'énergie (électricité et gaz) est pleinement engagé dans la mise en œuvre des recommandations des hautes autorités du pays visant à encourager l'investissement étranger en Algérie et à créer un environnement favorisant de tels investissements", indique un communiqué du groupe public. "Le groupe Sonelgaz est prêt à répondre à tous les besoins énergétiques requis par les investissements du groupe malaisien Lion, en garantissant le meilleur niveau d'approvisionnement et la durabilité et la qualité du service", a affirmé le même responsable. Et de souligner, à cet égard, l'importance de la coordination entre les équipes techniques des deux groupes afin que la partie algérienne puisse disposer de toutes les données lui permettant d'avoir une idée précise des besoins de l'investisseur malaisien, et ce, en vue de proposer des solutions adaptées aux projets prévus, notamment le projet qui sera réalisé en coopération avec le groupe industriel algérien Sider. Cette rencontre s'est tenue en présence de l'ambassadeur de Malaisie en Algérie, Rizany Irwan Muhamad Mazlan, qui a affirmé l'intérêt que portent les autorités de son pays à l'investissement en Algérie à travers d'importants partenariats avec des opérateurs économiques à l'image du groupe Sonelgaz, selon le communiqué.

### Commerce extérieur: Rencontre d'évaluation de la 7e édition de la Foire des produits algériens à Nouakchott

Le ministre du Commerce extérieur et de la Promotion des exportations, Kamel Rezig, a présidé, jeudi à Alger, une rencontre d'évaluation de la 7e édition de la Foire des produits algériens à Nouakchott, tenue du 22 au 28 mai dernier. La rencontre s'est déroulée en présence du directeur de la promotion et du soutien aux échanges économiques au ministère des Affaires étrangères, de la Communauté nationale à l'étranger et des Affaires africaines, Rabah Fassih, ainsi que des représentants d'associations professionnelles, d'organisations patronales et d'opérateurs économiques ayant pris part à cet événement. A cette occasion, M. Rezig a souligné que cette réunion visait à faire le point sur les aspects positifs à développer mais aussi sur les lacunes à rattraper pour les prochaines éditions. Saluant le succès de cette 7e édition, qui a réuni plus de 200 exposants, le ministre a exhorté les exportateurs à s'orienter davantage vers le marché mauritanien, étant une porte d'accès vers les pays de l'Afrique de l'Ouest, et ce pour contribuer à la promotion des exportations hors hydrocarbures. Il a également affirmé que les efforts seraient focalisés sur l'organisation de salons spécialisés en Mauritanie, compte tenu de l'engouement notable des consommateurs mauritaniens pour les produits algériens, révélant que les préparatifs étaient en cours pour l'organisation d'un salon dédié aux produits pharmaceutiques, parapharmaceutiques et aux services de santé à Nouakchott. Par ailleurs, le ministère du Commerce extérieur œuvre à arrêter un calendrier pour les salons internationaux auxquels l'Algérie participera jusqu'à la fin de l'année 2026, afin de permettre aux opérateurs économiques de bien préparer leur participation, ajoute le ministre, insistant sur l'importance de sélectionner soigneusement les produits à présenter lors de chaque manifestation.

# Lancement de la campagne moisson-battage dans nombre de wilayas de l'Est du pays

La campagne de moissons-battage de la saison agricole 2024-2025 a été lancée jeudi dans nombre de wilayas de l'Est du pays dans de bonnes conditions et de prévisions de bonne récolte.

Dans la wilaya de Constantine, les autorités locales ont donné le coup d'envoi de cette campagne depuis l'unité de production (ex ferme pilote) Rabah Bouaoune dans la localité de Bounouara en présence des représentants du secteur agricole et des services concernés. La production prévue sur les 90.000 hectares emblavés excédera les 2 millions quintaux, selon les représentants de la direction des services agricoles (DSA) qui ont relevé que la wilaya de Constantine a bénéficié de 9 centres de proximité de stockage de céréales de 50.000 quintaux chacun de capacité d'emmagasinage dont 6 ont été réceptionnés et le 3 autres le seront très prochainement.

A Sétif, le directeur des services agricoles, Mohamed Bouleftet, a indiqué, en marge de la cérémonie de lancement de la campagne par le wali, Mustapha Limani dans une ferme privée à Hammam Sokhna, que la récolte escomptée sur 169.437 hectares consacrés aux céréales dépassera 1,5 million quintaux.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de l'Etat d'augmentation des capacités de stockage de céréales, le wali a présidé à l'occasion dans la même commune la cérémonie d'inauguration d'un centre de proximité de stockage de céréales (50.000 quintaux) en attendant la réception "pro-



chaîne" de 6 autres centres similaires à Ain Oulmene, Tachouda, Ain Azel, Ain Arnat, Béni Oussine et un autre d'un million quintaux, selon les explications données par le directeur des équipements publics, Rachid Salah. Dans l'exploitation agricole Boumaaraf Sebti de la commune de Taoura (wilaya de souk Ahras), le wali, Abdelkarim Ziani a donné le coup d'envoi de la campagne en présence des acteurs locaux du secteur.

Le directeur de wilaya des services agricoles, Abdelhakim Aïssat, a précisé que les surfaces dédiées à la céréaliculture ont atteint cette saison 147.000 hectares en plus de 1000 hec-

tares consacrés aux légumes secs (pois chiche, lentilles et petit pois). Le wali a souligné, de son côté, que la production attendue avoisinera les 1,5 million quintaux et que 16 points de collecte répartis à travers diverses régions de la wilaya totalisant une capacité de stockage d'un million de quintaux assureront l'entreposage de cette récolte dans les meilleures conditions. Les représentants des directions des services agricoles de ces trois wilayas ont assuré que tous les moyens logistiques et humains ont été mobilisés pour garantir le succès de l'actuelle campagne de moissons-battage.

Salim/F

ANP:

## Sortie de 10 promotions de l'Ecole supérieure du matériel d'El-Harrach



Une cérémonie de sortie de dix (10) promotions d'élèves ayant achevé leur formation dans diverses spécialités et à différents niveaux a été organisée, mercredi, à l'Ecole supérieure du matériel (ESM) "défunt moudjahid Cheikh Amoud Ben El-Mokhtar" d'El-Harrach (Alger).

La cérémonie a été présidée par le directeur central du matériel au ministère de la Défense nationale, le Général-major Touami Redaoui, en présence de Généraux-majors, de Généraux et d'officiers supérieurs de différents services et directions de l'Armée nationale populaire (ANP), en sus des autorités locales.

Ces promotions concernent la 41e promotion des cours de commandement et d'état-major, la 86e promotion des cours de perfectionnement pour officiers, la 27e promotion des officiers spécialisés (application), et la 17e promotion du cycle de formation spéciale.

Il s'agit également de la 15e promotion des élèves officiers d'active (for-

mation Licence LMD), la 5e promotion des élèves officiers d'active (formation militaire commune de base), la 52e promotion du brevet militaire professionnel (2e degré), la 99e promotion du brevet militaire professionnel (1er degré), et la 52e promotion des élèves sous-officiers contractuels préparant le brevet militaire professionnel de 2e degré.

Ces promotions concernent aussi des stagiaires et élèves issus de pays frères et amis, dans différentes spécialités et niveaux de formation.

Après l'inspection des formations diplômées par le directeur central du matériel, le commandant de l'Ecole, le Général Boumediene Boudali, a prononcé une allocution dans laquelle il a salué "l'accompagnement permanent du Haut Commandement de l'ANP pour cet établissement de formation, ainsi que son engagement à promouvoir le niveau de formation, conformément aux exigences de la modernisation et des évolutions actuelles".

Mohamed/M

## Ghardaia: Retour du premier groupe de pèlerins

Le premier groupe de pèlerins de la wilaya de Ghardaia et El Meanea est arrivé, jeudi soir, à l'aéroport International Moufidi-Zakaria de Ghardaia, de retour des lieux saints de l'Islam après avoir accompli les rites du hadj au titre de la saison 1446 hégire/2025.

Ce premier groupe composé de 374 hadjis a été accueilli sur le tarmac de l'aéroport Moufidi-Zakaria par le wali de Ghardaia, Abdellah Abinouar en présence des autorités locales.

Plusieurs éléments de la Protection civile, des services des douanes, Scouts musulmans et du Croissant-Rouge algériens ont été

mobilisés pour assurer, dans de bonnes conditions l'accueil et faciliter l'organisation et la prise en charge des hadjis pour rejoindre leurs familles.

Des pèlerins approchés par l'APS ont exprimé leur satisfaction quant aux facilitations mises en place au niveau de l'aéroport par les autorités ainsi que l'organisation et les moyens mobilisés pour leur séjour dans les lieux saints de l'Islam.

Quatre (4) vols ont été programmés au départ et retour via l'aéroport Moufidi Zakaria de Ghardaia pour transporter 1353 hajis des wilayas de Ghardaia et El Meanea, signale-t-on.

Oran:

## Conférence historique à l'occasion du 69e anniversaire de la mort en martyr du héros Ahmed Zabana



Une conférence historique s'est tenue, mercredi à Oran, mettant en lumière les exploits du martyr emblématique Ahmed Zabana, dit Zabana, à l'occasion du 69e anniversaire de sa mort en martyr, le 19 juin 1956.

Organisée par le bureau de wilaya de l'Organisation nationale des Moudjahidine (ONM) d'Oran, en coordination avec l'Association des condamnés à mort, la direction locale des Moudjahidine et des Ayants-droit et l'antenne locale du Musée du Moudjahid, cette rencontre a vu la participation de représentants de la famille révolutionnaire et du wali d'Oran, Samir Chibani, qui a souligné que "l'exécution d'Ahmed Zabana à la guillotine avait en réalité attisé la guerre de libération nationale, contrairement aux attentes du colonisateur français, qui espérait effrayer les Algériens et les détourner de la lutte armée".

"Le martyr Zabana demeure, pour les générations passées et présentes, un modèle de bravoure et de sacrifice. Son attitude face à la guillotine, qu'il affronta trois fois avec courage et sans crainte, témoigne de sa foi inébranlable en la justesse de la cause nationale. Sa dernière lettre à sa famille avant son exécution en est la meilleure illustration, dans laquelle il écrivait: "mourir pour Dieu, c'est vivre, mourir pour la patrie est un devoir", a ajouté le wali d'Oran.

De son côté, le directeur du Musée du Moudjahid d'Oran, Mokhtar Seddiki, a déclaré que la commémoration du 69e anniversaire de la mort d'Ahmed Zabana représente un hommage à un homme dont l'exécution a marqué un tournant dans l'histoire du pays. "Il fut le premier à faire face à la guillotine au nom de tous les Algériens, offrant sa vie avec courage à la patrie", a-t-il souligné.

Et d'ajouter: "cette commémoration est une expression officielle et populaire de l'engagement de l'Etat algérien à préserver sa mémoire nationale et à rester fidèle à ses héros, à une époque où de nombreuses forces cherchent à ef-

facier l'identité du peuple et à saper la discorde. L'Algérie demeure aujourd'hui debout, forte de l'esprit de ceux qui ont refusé de se rendre et ont préféré mourir plutôt que de céder leur terre", a-t-il déclaré.

Pour sa part, le représentant de l'Association nationale des condamnés à mort de la wilaya d'Oran, Brahim Benayad, est revenu sur le parcours révolutionnaire d'Ahmed Zabana, appelant à la préservation de la mémoire nationale et à sa transmission aux jeunes générations. Il a également salué les efforts du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, dans le domaine de la sauvegarde de la mémoire nationale.

Pour rappel, Ahmed Zabana, surnommé "Si H'mida", est né en 1926 au village de Djeniene Meskine, dans la commune de Zahana (Mascara). Il a rejoint les Scouts musulmans algériens et a milité à l'école "El-Falah" (Oran), affiliée à l'Association des Oulémas musulmans algériens.

Il s'est engagé dans le mouvement national en 1941, œuvrant à diffuser ses principes et ses idées auprès des jeunes. En 1947, il fut choisi comme membre de l'Organisation spéciale (OS), participant à la formation de ses cellules dans les zones qu'il encadrait et a pris part à l'attaque historique de la Poste d'Oran, le 5 avril 1949. Il fut arrêté par les autorités coloniales françaises, en 1951, et condamné à trois ans de prison ferme.

Le martyr Zabana participa ensuite à la préparation du déclenchement de la Révolution dans la région et fut capturé avec un groupe de Moudjahidine dans la grotte de Boudjelida, dans la commune d'El Gaâda (Mascara), lors d'un accrochage inégal avec l'armée coloniale française, le 8 novembre 1954. Condamné à mort par la justice coloniale, il a été exécuté le 19 juin 1956 à la prison de Barberousse (actuellement Serkadji) à Alger. Il est le premier martyr à avoir été guillotiné durant la guerre de Libération nationale.

S/S

# Protéger ses enfants à la mer

Les plages sont un des terrains de jeu préférés des enfants, que ce soit dans l'eau ou sur le sable. Néanmoins, outre les coups de soleil, elles présentent des dangers qu'il convient de connaître. Pour que la plage de rêve ne se transforme pas un cauchemar, restez vigilants.

## S'assurer de la qualité des plages

Chaque année, le contrôle sanitaire des eaux de baignade d'eau de mer et d'eau douce est mis en œuvre par les Agences Régionales de Santé (ARS) permettant de déterminer la qualité des eaux de baignade accessibles au public. Les communes mettent ces résultats à la disposition du public par affichage sur les plages et dans les médias. Vous pouvez retrouver la carte de France de la qualité des eaux de baignade sur le site du Ministère des Affaires Sociales et de la Santé.

La pollution par les eaux usées riches en micro-organismes est la plus fréquente. Il est fortement déconseillé de laisser ses enfants se baigner dans une zone déclarée polluée, au risque de les voir développer une otite, une gastro-entérite ou des infections cutanées. En règle générale, évitez de vous baigner après un orage violent. L'arrivée soudaine d'un volume important d'eaux de ruissellement peut entraîner la pollution des eaux de baignade par les eaux usées.

Prenez garde également à la propreté du sable. Même si la plupart des plages sont régulièrement nettoyées, la présence de déchets et de déjections animales est assez fréquente. Surveillez du coin de l'œil votre enfant lorsqu'il joue. Évitez de le laisser jouer nu sur le sable : les petites filles peuvent présenter par la suite une inflammation de la vulve. Conseillez-lui de s'asseoir sur sa ser-



viette plutôt qu'à même le sable. S'il se met du sable dans les yeux, nettoyez-les avec du sérum physiologique ou un peu d'eau de mer coupée d'eau minérale. S'il en avale, nettoyez l'intérieur de sa bouche avec un linge mouillé. S'il en a dans les oreilles, nettoyez-les avec un coton humide. Et en rentrant de la

plage, tous à la douche !

## Les dangers de la faune et de la flore

Les algues et les animaux marins peuvent constituer un danger pour les enfants.

Certaines algues toxiques microscopiques peuvent provoquer des brûlures ou des démangeaisons après la

sortie de l'eau. En général, lorsque ces algues envahissent les plages, la baignade est interdite.

Lorsqu'on les touche, les méduses, les anémones de mer et les coraux provoquent des rougeurs, des démangeaisons et des brûlures locales plus ou moins graves. Si votre enfant a été brûlé par une méduse, frottez

doucement la zone touchée avec de l'eau et du sable pour retirer les filaments. Essayez de l'empêcher de se gratter et consultez un médecin. Attention, même échouées sur le sable, les méduses peuvent rester venimeuses !

Attention aux récifs coralliens coupants, ils peuvent provoquer des plaies très longues à cicatriser.

Les piquants d'oursins ont tendance à rester sous la peau, où ils peuvent provoquer des inflammations. Retirez-les avec une pince à épiler. Un petit bain dans de l'eau tiède savonneuse permettra de ramollir la peau pour un retrait en douceur. N'oubliez pas de désinfecter la plaie après cette opération.

Certains poissons sont venimeux : en France, il s'agit surtout des vives, qui s'enfouissent dans le sable des bords de plage et piquent lorsqu'on marche dessus. La piqûre entraîne une douleur intense, un engourdissement de la zone, accompagné éventuellement de maux de tête et de malaises. Immédiatement après la piqûre, plongez le pied dans de l'eau très chaude pendant 20 minutes ou approchez une source de chaleur (cigarette allumée) au plus près de celle-ci pendant 10 minutes. Attention cependant à ne pas brûler la peau ; une chaleur modérée (50-60 °C) suffit pour inactiver le venin. Ensuite, consultez un médecin. La prévention de ces piqûres repose bien sûr sur le port de sandales en plastique ou de chaussons de plongée.

## Sport et grossesse

Les femmes enceintes peuvent-elles continuer à faire du sport ? Quelles sont les limites à respecter ? Quels bénéfices en attendre ?

Peut-on continuer à faire du sport lorsqu'on est enceinte ?

### sport enceinte

Une femme peut tout à fait poursuivre une activité sportive lorsqu'elle est enceinte, même si, a priori, certains facteurs sont peu propices aux records : la modification de la silhouette, la fatigue, les nausées, la somnolence, etc.

La grossesse modifie l'organisme de la femme d'une manière bénéfique à l'activité physique : augmentation de la capacité respiratoire et du débit cardiaque, baisse de la tension artérielle, meilleure circulation sanguine dans les organes. Ces signes ressemblent à ceux obtenus par un entraînement physique régulier. Pendant la grossesse, l'activité physique permet de lutter contre la prise de poids, les insomnies, la constipation, les

fuites urinaires et les maux de dos.

### À quel rythme pratiquer une activité sportive pendant la grossesse ?

Une femme qui s'entraîne régulièrement peut continuer à suivre son programme habituel, voire participer à des compétitions, pendant quelques semaines après la conception. Mais elle doit cependant éviter les exercices traumatisants ou de force et, bien sûr, les abdominaux.

De même, les sports de contact ou les sports collectifs qui peuvent être à l'origine de contacts un peu brutaux sont à proscrire. Les activités les plus recommandées pendant une grossesse sont la marche, le vélo d'appartement, la natation, la gymnastique douce, le stretching et l'aquagym.

Le programme que peut suivre une femme enceinte qui a l'habitude de faire du sport est : les deux premiers mois : entraînement quasi normal ; le troisième mois (où les mo-

difications hormonales s'accompagnent d'un risque accru de fausse couche) : gymnastique d'entretien très douce ; du quatrième au huitième mois : activité sportive légère ; le neuvième mois : repos.

Ces notions ne sont données qu'à titre indicatif. Une femme enceinte doit faire réévaluer régulièrement son activité sportive en fonction de la façon dont se déroule sa grossesse.

### Les sports contre-indiqués chez les femmes enceintes

Certaines maladies contre-indiquent formellement l'activité sportive pendant la grossesse : une maladie cardiaque, une hypertension artérielle mal contrôlée, une maladie pulmonaire, tout autre problème fatigant l'organisme.

De plus, des antécédents de fausse couche, une grossesse multiple ou une ouverture du col de l'utérus contre-indiquent également la pratique du sport. Certains signaux d'alarme doi-

vent amener une femme enceinte à cesser immédiatement son activité sportive : saignements vaginaux, douleurs abdominales, apparition d'une incontinence urinaire ou douleurs du bassin. Elle doit alors consulter un médecin le plus tôt possible. Si un décollement placentaire ou une grossesse extra-utérine sont soupçonnés, toute activité physique est interdite jusqu'au diagnostic définitif.

### Quelle influence le sport a-t-il sur l'accouchement ?

Bon nombre d'idées reçues à propos de l'influence néfaste du sport sur l'accouchement sont fausses. Le sport ne fait pas naître des bébés prématurés ou de petite taille (sauf en cas d'activité intense et quotidienne) et l'accouchement n'est pas rendu plus difficile par la pratique d'une activité sportive raisonnable pendant la grossesse. En fait, les mères sportives accoucheraient plus facilement : leur musculature faciliterait l'accouchement et accélérerait la récupération après la naissance.

## Les fausses couches



Les avortements spontanés, ou fausses couches, touchent de nombreuses femmes. Le plus souvent, ils surviennent pendant le premier trimestre de la grossesse et sont provoqués par une anomalie génétique de l'embryon qui empêche son développement normal. Les fausses couches sont en général sans gravité et n'ont aucune conséquence sur les grossesses à venir.

### Quand parle-t-on de fausse couche ?

Une fausse couche est une interruption spontanée de la grossesse qui survient avant la 20e semaine de grossesse (22e semaine d'absence de règles). Selon la date de survenue, on distingue les fausses couches précoces et les fausses couches tardives.

### Les fausses couches précoces

Les fausses couches sont dites précoces lorsqu'elles surviennent au cours du premier trimestre de la grossesse. Ce sont les plus fréquentes des fausses couches. La plupart sont observées avant la 10e se-

maine de grossesse et certaines surviennent avant même que la femme réalise qu'elle est enceinte.

### Les fausses couches tardives

Les fausses couches sont dites tardives lorsqu'elles surviennent durant le deuxième trimestre de la grossesse, le plus souvent au cours des quatrième et cinquième mois. Rares, les fausses couches tardives nécessitent des soins particuliers.

### Les fausses couches sont-elles fréquentes ?

Dans l'ensemble, on estime que 10 à 15 % des grossesses se terminent par une fausse couche. Ce pourcentage augmente avec l'âge de la mère. Environ un tiers des femmes qui ont des enfants ont fait l'expérience d'une fausse couche au cours de leur vie. Il s'agit donc d'un problème fréquent de la grossesse. La très grande majorité de ces fausses couches sont du type précoce, avant la fin du premier trimestre de la grossesse.

## Bien manger pendant la grossesse et l'allaitement

Les modifications physiologiques liées à la grossesse se traduisent par une légère augmentation des besoins nutritionnels et par une prise de poids qu'il serait dangereux de chercher à éviter. La prise de poids doit cependant rester contrôlée pour assurer la santé de la mère et celle du bébé.

### Quelles recommandations pour les femmes enceintes ?

Les recommandations concernant l'alimentation des adultes restent appropriées aux femmes enceintes. Si leur alimentation est variée et diversifiée, elle suffit à couvrir l'augmentation des besoins pendant la grossesse.



Les seuls compléments parfois prescrits concernent le

fer, les folates ou la vitamine D.

Il faut veiller à consommer chaque jour des aliments des cinq grandes familles d'aliments : pain et féculents, viande-poisson-œufs, fruits et légumes, produits laitiers et matières grasses. En adoptant des proportions raisonnables et en s'abstenant de grignoter, la future mère évitera la surcharge pondérale. En moyenne, les femmes enceintes devraient consommer quotidiennement 150 à 200 g de viandes-poisson-œufs, 250 à 300 g de féculents, 150 g de pain, 200 à 300 g de légumes, quatre à six produits laitiers, trois fruits et 50 g de matières grasses.

# Oran: Les camps d'été de cette année seront exceptionnels

Le ministre de la Jeunesse, chargé du Conseil supérieur de la jeunesse (CSJ), Mustapha Hidaoui, a affirmé, jeudi soir à Oran, que les camps d'été de cette année seront exceptionnels et différents des éditions précédentes.

Lors du lancement d'un exercice de simulation du fonctionnement et de l'organisation des centres de vacances et de loisirs pour la jeunesse, saison estivale 2025, organisé au village méditerranéen de Belgaïd (Bir El Djir), en présence de la Déléguée nationale à la protection de l'enfance, Mme Meriem Cherfi, le ministre a souligné que l'édition 2025 des camps d'été sera marquée par une nouvelle dynamique. Elle vise à offrir aux enfants issus de la diaspora algérienne ainsi qu'à ceux venant de 40 wilayas du pays, des moments de loisirs de qualité.

Il a précisé que "de nombreuses réformes structurelles ont été apportées aux camps afin d'assurer une expérience de qualité. Cela inclut une préparation anticipée, la numérisation du secteur, l'élaboration d'un projet éducatif, ainsi qu'une formation spécialisée des encadreurs. Nous arrivons aujourd'hui à la phase de simulation, une étape décisive pour évaluer notre degré de préparation à la mise en œuvre de ces nouveautés". Ce cadre est également, selon lui, une opportunité pour inculquer des valeurs aux jeunes,



telles que l'esprit de citoyenneté, le sens civique, l'entrepreneuriat, ainsi que le développement de compétences clés comme le leadership, la communication, le dialogue et l'autonomisation. De son côté, Mme Cherfi, a souligné que son instance participera aux camps, afin de faire

connaître aux enfants tous les mécanismes mis en place par l'Etat pour la protection de leurs droits. A noter que cet exercice de simulation, organisé sur trois jours à l'initiative du ministère de la Jeunesse, a réuni environ 1.000 participants issus de différentes wilayas du pays, dont des

animateurs, directeurs de camps, intendants, maîtres-nageurs, médecins, psychologues et autres intervenants. Ce rendez-vous constitue également une occasion de présenter les différents ateliers qui seront proposés dans les camps d'été 2025, selon les organisateurs. **Karima/G**

CNDH:

## Installation d'un comité de réflexion sur la question de la migration et des droits de l'homme

Le président du Conseil national des droits de l'homme (CNDH) Abdelmadjid Zaalani a présidé, jeudi à Alger, l'installation d'un comité de réflexion sur la question de la migration et des droits de l'homme dans le but de concourir à trouver des solutions applicables dans ce domaine. Dans son allocution à l'occasion, M. Zaalani a souligné que l'installation de ce comité s'inscrivait dans le cadre des missions du Conseil relatives à la création de comités ad hoc chargés de l'examen de thématiques précises, ajoutant que "ce comité disposera d'un délai de 6 mois pour éla-

borer un rapport sur la migration et les droits de l'homme, rapport qui constituera une contribution pour trouver des solutions applicables". Il est revenu, dans ce contexte, sur la contribution internationale de l'Algérie à trouver des solutions radicales à la migration, en mettant l'accent sur "le développement, notamment en Afrique ainsi que sur l'octroi d'aides aux pays pauvres". Ainsi, M. Zaalani a souligné que le comité, composé de représentants des pouvoirs publics et de la société civile, aura pour mission "d'examiner les moyens de garantir une migration organisée et

sûre, dans un contexte marqué par la multiplication des facteurs de migration tels que la pauvreté, le sous-développement, les conflits ou encore les changements climatiques". Pour sa part, la cheffe de mission de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) en Algérie, Mme Lalini Veerassamy a affirmé que "l'Algérie s'acquitte d'un rôle important en tant qu'acteur œuvrant à traiter la question migratoire avec une approche humaine, organisée et structurée dans le cadre de ses relations avec les organisations internationales". Elle s'est félicitée

également de "la coopération excellente" unissant son instance, les autorités et la société civile en Algérie dans le cadre du débat de la question de migration dans tous ses volets, ajoutant que cette "relation solide permet une réflexion commune et la mise en œuvre de solutions concrètes et pratiques dans tous les pays". Le comité devrait également traiter des effets de la migration, positifs comme négatifs, sur les pays d'origine, de transit et de destination, tout en mettant la lumière sur les moyens de garantir la protection des droits de l'homme". **S/S**

Bac 2025 :

## Plusieurs condamnations à des peines de prison pour fraude et fuite de sujets et de réponses

Les tribunaux de Timimoun, Djelfa, Touggourt et Ain Defla ont émis, mercredi, des mandats de dépôt et infligé des amendes à l'encontre de plusieurs individus pour fraude aux épreuves du baccalauréat par la diffusion et la fuite des réponses via les moyens de communication à distance.

"Conformément aux dispositions de l'article 11 du Code de procédure pénale, le parquet de la République près le tribunal de Timimoun porte à la connaissance de l'opinion publique que dans le cadre du suivi du déroulement et de la sécurisation des examens officiels, et suite à des informations émanant des services de la police judiciaire de la Sûreté de wilaya de Timimoun, relatives à l'enregistrement d'un cas de fuite et de publication de réponses des épreuves du baccalauréat, session juin 2025, le procureur de la République a ordonné l'ouverture d'une enquête préliminaire, ayant abouti à l'arrestation du dénommé (K.A.R)", liton dans un communiqué du

procureur de la République près le tribunal de Timimoun.

En date du 18 juin 2025, le suspect a été présenté devant le parquet de la République, conformément à la procédure de comparution immédiate, pour délit de publication et de fuite de sujets des épreuves finales du baccalauréat.

A l'issue du procès, l'accusé a été reconnu coupable et condamné à une peine de deux (2) ans de prison, dont un (01) an avec sursis, assortie d'une amende de 200.000 DA, avec placement sous mandat de dépôt.

De même, le parquet de la République près le tribunal de Djelfa a annoncé que dans le cadre de la lutte contre l'atteinte à l'intégrité des examens, un cas de publication du sujet de mathématiques a été enregistré, en date du 16 juin 2025, outre l'arrestation de l'auteur.

La suspecte, répondant aux initiales (A.CH), a été déférée devant le parquet de la République près le tribunal de Djelfa en date du 18 juin 2025 et poursuivie pour délit

de diffusion du sujet de l'épreuve finale du baccalauréat via les moyens de communication à distance, et renvoyée devant la section des délits, conformément à la procédure de comparution immédiate. Après sa comparution, l'accusée a été condamnée à une peine de 18 mois de prison ferme assortie d'une amende de 100.000 DA, avec émission d'un mandat de dépôt à son encontre. Un autre communiqué du parquet de la République près le tribunal de Touggourt a indiqué qu'"en date du 17/06/2025, trois cas d'atteinte à l'intégrité des examens ont été enregistrés. Les auteurs ont été arrêtés et poursuivis. Il s'agit d'un suspect poursuivi dans le cadre des procédures de comparution immédiate pour délit de diffusion, lors des épreuves finales de l'enseignement secondaire, de réponses en recourant aux moyens de communication à distance, conformément à l'article 253 bis 07 alinéa 05. Deux autres suspects ont également été poursuivies conformément aux procédures

de comparution immédiate, pour délit de diffusion, lors des épreuves finales du Bac, de réponses via les moyens de communication à distance. Après leur comparution, les affaires ont été ajournées au 24/06/2025, avec placement de tous les accusés en détention provisoire. De son côté, le parquet de la République près le tribunal d'Ain Defla a traité, en date du 18 juin 2025, une affaire relative à un cas de fraude enregistré au niveau du centre d'examen du lycée d'Ahmed Allili d'Ain Defla, commis par deux suspects répondant aux initiales de (B.S) et de (Y.Y), avec usage des moyens de communication à distance. Après avoir poursuivi les deux mis en cause pour délit d'atteinte à l'intégrité des examens en utilisant des moyens de communication à distance, conformément aux procédures de comparution immédiate, l'affaire a été ajournée au 23 juin 2025, à la demande de la défense, avec leur placement en détention provisoire, séance tenante.

## Nécessité de renforcer l'attractivité des maisons de jeunes



Le ministre de la Jeunesse, chargé du Conseil supérieur de la jeunesse, Mustapha Hidaoui, a affirmé, jeudi à Oran, que son département œuvre à renforcer l'attractivité des maisons de jeunes afin qu'elles deviennent des lieux prisés par les jeunes tout au long de l'année.

Dans une déclaration à la presse en marge de sa visite d'inspection dans la wilaya, le ministre a souligné que son ministère "œuvre à rendre les maisons de jeunes attractives pour que la jeunesse les fréquente toute l'année, et pas uniquement pendant les vacances d'été".

Il a cité la maison de jeunes "Moudjahida Zitouni Mestoura" à Cap Falcon (commune d'Aïn El-Turk), qu'il a visité aujourd'hui, comme "un modèle unique à l'échelle nationale, offrant des services de haut niveau, qui en font plus qu'une simple maison de jeunes classique, mais un véritable centre de villégiature" grâce à ses diverses installations. Il a ajouté : "ce niveau de professionnalisme et de services de qualité est ce que nous cherchons à généraliser progressivement à toutes les infrastructures pour jeunes".

Le ministre a également affirmé la préparation du secteur à accueillir, dans les meilleures conditions, les enfants issus de la diaspora, ainsi que ceux des différentes régions du pays concernés par les colonies de vacances, précisant que "les cadres du secteur, aussi bien au niveau central qu'à Oran, poursuivent les préparatifs pour le lancement, le 24 juin prochain, de l'accueil des groupes de jeunes et d'enfants concernés".

Il a aussi indiqué que le programme des colonies de vacances a été mis à jour et développé, soulignant que l'édition de cette année sera exceptionnelle.

M. Hidaoui a insisté sur la nécessité de concevoir des programmes pédagogiques variés et riches au profit des enfants de la communauté nationale résidant à l'étranger, afin de favoriser les échanges, les rencontres et la communication avec les jeunes venus des différentes wilayas du pays, contribuant ainsi au renforcement du sentiment d'appartenance nationale.

Le ministre a visité la maison de jeunes "Moudjahida Zitouni Mestoura" à Cap Falcon, dotée de 50 lits et de nombreuses installations : piscine, terrain de sport de proximité, restaurant, club, salle de conférences, espace internet, espace de détente, entre autres.

Il a également inspecté le camp de jeunes "Moudjahid Saïl Habib", situé sur la plage de "La Madrague", pouvant accueillir jusqu'à 100 personnes.

M. Hidaoui poursuit sa visite dans la wilaya d'Oran, où il doit superviser, au village méditerranéen de Belgaïd (Bir El Djir), le lancement d'une opération de simulation modèle du fonctionnement et de l'organisation des centres de vacances et de loisirs pour jeunes pour la saison estivale.

**Karima/G**

# Organisation de la 17e édition des Portes ouvertes sur le sport militaire à Alger

**Le Général Djabou M'hamed Abdelhak, chef du Service des sports militaires au Département Emploi-Préparation de l'Etat-major de l'Armée nationale populaire (ANP), a présidé jeudi, la cérémonie d'ouverture de la 17ème édition des portes ouvertes sur les sports militaires au Centre de regroupement et de préparation des équipes sportives militaires (CREPESM) Chahid Messaoud-Boudjeriou de Ben Aknoun (Alger).**

Lors de son allocution d'ouverture, le chef du Service des sports militaires a souligné que le commandement des sports militaires n'a ménagé aucun effort pour développer les conditions matérielles et morales des équipes nationales militaires afin de promouvoir leur participation aux manifestations sportives internationales et d'y hisser le drapeau national.

Selon le Général Djabou, cette manifestation nationale, à laquelle ont pris part de hauts cadres de l'Armée nationale populaire, plusieurs présidents de fédérations sportives nationales et le président du Comité olympique et sportif algérien Abderrahmane Hammad, sera une occasion pour faire connaître le rôle et les missions du sport militaire et ses réalisations dans les différentes disciplines sportives et à tous les niveaux internationaux et nationaux.

Le large public présent à cette manifestation a pu rencontrer les athlètes militaires d'élite qui ont honoré l'Algérie et l'Armée nationale populaire dans les différents rendez-vous sportifs nationaux et internationaux et assister à des spectacles intéressants dans les différentes disciplines sportives, telles que les arts martiaux, l'équitation, les sports mécaniques, le dressage de chiens et le sport de



combat qui mettent en exergue le niveau atteint par le sport militaire algérien aux niveaux national et international.

Les portes ouvertes nationales sur les sports militaires ont également donné lieu à des présentations dans plusieurs autres disciplines entre autres, la lutte, la boxe, le judo, le taek-

wondo, le jiu-jitsu et le karaté-do. Le sport militaire s'est illustré en obtenant de nombreux résultats impressionnants lors de diverses manifestations internationales, comme la médaille de bronze remportée par le sergent contractuel Djamel Sedjati sur 800 mètres aux Jeux olympiques 2024 de Paris (France),

quatre médailles (deux d'argent et deux de bronze) au championnat du monde militaire de lutte - 2023, quatre médailles (or, argent et deux de bronze) au championnat du monde militaire de judo - 2024, et le titre de champion arabe de boxe en 2024 avec 12 médailles d'or et une médaille d'argent.

**Festival Cirta des sports équestres:**

## Le tent pegging, premier pas vers la généralisation d'un sport nouveau aux niveaux national et régional



Le club équestre Etoile de l'Est d'Ain Abid (Constantine) abrite depuis le week-end dernier, dans le cadre du festival Cirta des sports équestres, la toute première compétition de tent-pegging (ramassage de piquets) destinée à développer cette discipline aux niveaux national et régional.

L'édition 2025 de ce festival qui réunit un millier de cavaliers d'Algérie, de Tunisie et de Libye, ainsi que des entraîneurs spécialisés venus du Sultanat d'Oman et d'Arabie Saoudite, atteste de la dimension arabe des sports équestres qui ont de tout temps fait partie du patrimoine.

Le président de la Fédération équestre algérienne (FAE), Faouzi Sahraoui, a déclaré à l'APS que cette compétition "première du genre" est "une véritable opportunité de développement du tent-pegging, tant en Algérie que dans les pays voisins, grâce à la création d'un espace de compétition à même d'encourager la

formation et de promouvoir l'intérêt pour ce sport aux racines historiques anciennes".

Il a ajouté que l'intérêt de l'Algérie pour le tent-pegging est un "véritable acquis pour l'équitation dans notre pays", d'autant, a-t-il dit, plus que ce sport est "reconnu par la Fédération équestre internationale et figure dans les compétitions internationales et arabes avec un niveau de compétition élevé".

M. Sahraoui a souligné "l'importance de l'organisation d'une telle compétition pour améliorer le niveau des cavaliers locaux et permettre à notre pays d'acquiescer une expérience internationale dans l'organisation de championnats, tout en promouvant cette discipline".

Le festival d'Ain Abid, chaleureusement salué par les clubs participants, s'inscrit dans le cadre des efforts visant à promouvoir les sports équestres traditionnels et à ouvrir de nouveaux horizons aux cavaliers en

Algérie et dans la région arabe, notamment par l'intégration de ce sport dans les programmes de formation et d'entraînement et l'organisation de tournois continentaux à l'avenir.

De son côté, Ibrahim Rahmani Mohamed El Hadi, président de la section tent-pegging de la Fédération équestre algérienne, a indiqué "qu'en plus de sa dimension sportive, la compétition revêt un caractère culturel à travers l'échange d'expériences entre les participants, ce qui contribuera, selon lui, à jeter des passerelles pour une coopération permanente entre les clubs et les fédérations équestres, et à ouvrir un débat autour de la possibilité d'établir un cadre commun pour développer le tent-pegging".

La Fédération équestre algérienne "s'efforce de placer l'Algérie parmi les meilleures équipes participant aux championnats internationaux et arabes", a-t-il ajouté, soulignant que plusieurs championnats internatio-

naux seront organisés à l'avenir pour élever les réalisations de la Fédération équestre algérienne.

Rachid Bin Hamad Al-Merri, entraîneur spécialisé d'Arabie saoudite, et membre de la Fédération internationale de tent-pegging, a indiqué, quant à lui, que le ramassage de piquets, un des sports équestres traditionnels faisant l'objet d'un intérêt croissant ces dernières années, "allie habileté du cavalier et esprit équestre".

Il s'agit, a-t-il ajouté, d'une discipline "classée en tant que sport équestre de précision exigeant un niveau élevé de maîtrise de la monture et de la vitesse, ainsi qu'une grande coordination visuomotrice de la part du cavalier".

Le ramassage de piquets à cheval est une discipline équestre, aussi appelée "tent-pegging", durant laquelle le cavalier doit ramasser des cibles (piquets) placées au sol pendant la course, généralement avec une lance ou une pique, a encore expliqué Rachid Bin Hamad Al-Merri, avant de saluer les efforts du club "Etoile de l'Est", initiateur de ce festival, et qui a "réussi à faire de Constantine et, à travers elle, de l'Algérie, un centre de référence en Afrique du Nord de ce sport émergent, en préparant une piste spéciale selon les conditions et les cahiers des charges internationaux".

Le 1er festival équestre Cirta se poursuit jusqu'au 28 juin au complexe sportif de "l'Etoile de l'Est", dans la commune d'Ain Abid avec, notamment, des ateliers liés à l'ensemble des activités sportives impliquant des chevaux (endurance, soins du cheval, beauté de la monture), en plus d'un concours national de saut d'obstacles réunissant 1.000 cavaliers et cavalières.

CHAN-2024:

### Le groupe de l'Algérie domicilié à Kampala

L'équipe nationale de football A', composée de joueurs locaux, versée dans le groupe C au Championnat d'Afrique des nations CHAN-2024 (reporté à 2025) (2-30 août), jouera ses matchs à la phase de poules, au Mandela stadium de Kampala (Ouganda), a annoncé la Confédération africaine (CAF), jeudi dans un communiqué.

Qualifiée pour la phase finale aux dépens de la Gambie (aller à Bakau : 0-0, retour à Annaba : 3-0), l'Algérie affrontera l'Ouganda, l'un des trois pays hôtes du tournoi, le Niger, la Guinée, et l'Afrique du Sud.

La CAF en consultation avec les trois nations qui accueilleront le CHAN : Kenya, Tanzanie et Ouganda, a dévoilé les sites qui accueilleront le match d'ouverture, le match de classement pour la troisième place, et la finale.

Le stade Benjamin Mkapa de Dar Es-Salaam accueillera le match d'ouverture, le samedi 2 août 2025. Le Mandela Stadium de Kampala, a été désigné pour accueillir le match pour la troisième place, alors que le stade Kasarani de Nairobi accueillera la finale de la compétition, le samedi 30 août 2025.

"En outre, Zanzibar a été désigné comme l'un des sites d'accueil, une décision qui souligne l'engagement de la CAF à étendre la portée et l'inclusivité du football africain. Le stade Amaan de Zanzibar a récemment accueilli avec succès la finale (retour) de la Coupe de la Confédération 2024-2025 en mai dernier", précise l'instance continentale.

### Les villes hôtes des phases de groupes du CHAN-2024 sont les suivantes :

Groupe A (Nairobi, Kenya) : Kenya, Maroc, Angola, RD Congo, Zambie

Groupe B (Dar Es-Salaam, Tanzanie) : Tanzanie, Madagascar, Mauritanie,

Burkina Faso, République centrafricaine

Groupe C (Kampala, Ouganda) : Ouganda, Algérie, Niger, Guinée, Afrique du Sud

Groupe D (Zanzibar) : Sénégal, Congo, Soudan, Nigeria.

Tennis/Tournoi M25

Monastir:

### Toufik Sahtali qualifié au 2e tour



Le tennisman algérien Toufik Sahtali s'est qualifié mercredi après-midi au deuxième tour du Tournoi Professionnel "M25 Monastir", actuellement en cours en Tunisie, après sa victoire en deux sets contre l'Américain Reid Jarvis (6-1, 1-0 /retrait).

Au prochain tour, l'Algérien de 26 ans sera opposé au Tunisien Aziz Dougaz, vainqueur de son côté aux dépens du Britannique Viktor Frydrych (6-2, 6-1).

Un match qui s'annonce relativement difficile pour Sahtali face au Tunisien de 28 ans classé tête de série N1 de ce tournoi.

Dotée d'un prize-money de 30.000 USD, la compétition se déroule du 16 au 22 juin, sur des courts en surface rapide. Elle a drainé la participation de joueurs venus des quatre coins du monde, dont certains sont relativement bien classés chez l'ATP.

## Ligue 1 Mobilis : Le MCA à un point du bonheur, l'ESM et le NCM pour éviter la Ligue 2

C'est l'heure du verdict pour le championnat de Ligue 1 Mobilis de football, aussi bien dans la course au titre que pour le maintien, à l'occasion de la 30e et dernière journée, prévue vendredi et samedi.

Le leader le MC Alger (1e, 57 pts), sera en ballottage favorable à domicile face au premier relégable, le NC Magra (15e, 30 pts), pour conserver son titre reconquis la saison dernière, après 14 ans de disette.

Le "Doyen", qui s'est contenté d'un point ramené de son déplacement mardi à Chlef (0-0), n'aura besoin que d'un seul point pour être sacré champion pour la 9e fois de son histoire.

Le "Nedjm" (15e, 30 pts), qui reste sur un succès à la maison face au CS Constantine (2-1), est condamné à l'exploit au stade du 5-Juillet, tout en espérant un nul ou une défaite de son concurrent direct, l'ES Mostaganem (14e, 31 pts), en appel pour défier le Paradou AC (5e, 41 pts).

Le MCA, sauf miracle, devrait être couronné pour la deuxième fois de suite, devant ses supporters, qui feront le déplacement en masse pour soutenir les coéquipiers du capitaine Abdellaoui.

Le CR Belouizdad, qui suit derrière (2e, 53 pts), se rendra à Béjaïa pour affronter l'Olympique Akbou (11e, 36 pts), qui a déjà assuré son maintien.

Le Chabab aborde cette rencontre avec la ferme intention de l'emporter et assurer la deuxième place, quali-



ficative à la Ligue des champions. Même si mathématiquement le CRB reste en course pour le titre, son destin n'est plus entre ses mains, puisqu'il doit non seulement s'imposer à Béjaïa mais espérer une défaite du MCA à domicile.

De son côté, la JS Kabylie, qui a glissé à la troisième place (53 pts), après le nul concédé à Mostaganem (0-0), recevra l'ASO Chlef (13e, 34 pts).

Les joueurs de l'entraîneur allemand, Josef Zinnbauer, devront impérativement s'imposer, tout en espérant un nul ou une défaite du CRB, pour pouvoir récupérer la place de dauphin et signer leur retour en C1.

Dans les autres matches, la JS Saoura, qui est remontée à la quatrième place au tableau à l'issue de son succès mardi soir à Béchar face au Paradou AC (3-2), aura une belle occasion de terminer la saison au pied du podium, en allant affronter le CS Constantine (7e, 38 pts), qui reste sur deux revers de suite.

Les trois dernières rencontres de cette ultime journée de la saison 2024-2025 : ES Sétif - US Biskra, USM Khenchela - MC El-Bayadh, et MC Oran - USM Alger, n'auront aucune incidence sur le classement final.

### Compétitions africaines interclubs : La CAF fixe les dates pour la saison 2025-2026



La commission des compétitions de la Confédération africaine de football (CAF) a fixé les dates des compétitions Interclubs (Ligue des champions et Coupe de la Confédération) de la saison 2025-2026.

La Confédération africaine de football informe également que le délai d'engagement sera prolongé au 31 juillet 2025 au lieu du délai réglementaire du 30 juin 2025, au vu que la saison interclubs commence en septembre.

#### Les dates des compétitions interclubs :

**1er Tour préliminaire :** 19-21 septembre (aller)/ 26-28 septembre (retour)

**2e Tour préliminaire :** 17-19 septembre (aller)/24-26 septembre (retour)

#### Phases de groupes :

1ère journée : 21-23 novembre

2e journée : 28-30 novembre

3e journée : 23-25 novembre

4e journée : 31 janvier -1 février 2026

5e journée : 6-8 février

6e journée : 13-15 février

Quarts de finale : 13-15 mars (aller)/ 20-22 mars (retour)

Demi-finales : 10-12 avril (aller)/ 17-19 avril (retour)

Finale : entre le 8 et 24 mai.

### 1er championnat arabe des clubs de basket-ball 3X3 : Le club de Ferdjioua représentera l'Algérie en Egypte



L'Union arabe de basket-ball (UABB) a envoyé officiellement une invitation au Nadi Riadhi de basket-ball de Ferdjioua (NRBBF), afin de participer au 1er Championnat arabe des clubs de basket-ball, formule 3X3, à Héliopolis (Egypte), qui aura lieu du 10 au 13 juillet. Le NRBBF est l'unique club de basket-ball de la wilaya de Mila, créé en 2019.

Le directeur technique de la section basket-ball, Boulemdaoud Farid, se démène depuis la création de la section en 2019, pour développer la discipline sportive, d'abord dans la wilaya de Mila et ensuite dans la région Est du pays. La section basket-

ball de Ferdjioua compte 200 licenciés, filles et garçons, dans les jeunes catégories (minimes, cadets, juniors). Ferdjioua a organisé 36 tournois de basket-ball 3X3 et se montre mobilisé pour assister et participer bénévolement aux tournois en Algérie.

Grâce aux moult tournois, l'Algérie a engrangé des points qui lui ont permis d'occuper la 1re place à l'échelle africaine. La section basket-ball de Ferdjioua évolue dans la ligue de basket-ball de Sétif. L'équipe 3X3 de Ferdjioua, composée des basketteurs de la catégorie juniors, avait participé en 2023 à une compétition internationale à

Monastir (Tunisie). Les faibles moyens financiers alloués à cette section, 24 millions de centimes par année, constituent un handicap pour le développement du basket-ball à Ferdjioua. Boulemdaoud a fait ses premiers pas en basket-ball avec le club du MS Cherchell.

Il bénéficie du soutien du nouveau président de la FABB. «Nos juniors vont en Egypte pour décrocher une place au podium et sont décidés à bien représenter l'Algérie à cette 1re édition du Championnat arabe des clubs 3X3», nous déclare-t-il. Les jeunes catégories de Ferdjioua enregistrent des résultats positifs pour cette saison 2024/2025.

# Bendjama exprime la volonté de l'Algérie à œuvrer pour la paix et la sécurité internationales

L'Algérie a exprimé, jeudi à New York, par la voix de son représentant permanent auprès des Nations unies, l'ambassadeur Amar Bendjama, sa détermination à collaborer avec tous les partenaires internationaux afin de maintenir la paix et la sécurité internationales.

L'Algérie demeure déterminée à collaborer avec tous les partenaires internationaux afin de s'attaquer aux causes profondes des conflits et de maintenir la paix et la sécurité internationales", a affirmé M. Bendjama, lors de son intervention à une réunion au Conseil de sécurité de l'ONU sous le thème, "Pauvreté, sous-développement et conflits: conséquence pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales".

Soulignant que le monde va bientôt célébrer le 80e anniversaire de la signature de la Charte des Nations unies, il a également affirmé l'attachement de l'Algérie à "l'action multilatérale en faveur de la paix".

"Il ne s'agit pas là d'une option pour nous, mais d'un engagement authentique en faveur de la paix et du développement durable dans le monde entier", a-t-il soutenu.

Il a, en outre, fait remarquer que l'humanité était aujourd'hui témoin de "difficultés majeures", telles que l'escalade sans précédent de crises et de nouvelles menaces complexes qui jettent une ombre sur la situation socio-économique, en particulier dans les pays en développement.

A ce titre, M. Bendjama a signalé que "le programme 2030 nous offrirait la perspective d'un avenir meilleur". Et pourtant, a-t-il regretté, "moins d'un quart de ces objectifs sont actuellement atteints".

Il a relevé que "ce manque de progrès a inévitablement une incidence sur la pauvreté qui augmente notamment dans les régions touchées par des conflits", notant que "cette tendance regrettable crée un terrain fertile pour l'extrémisme, la violence et le terrorisme".

Dans ce contexte, il a appelé à accorder la priorité tant à la sécurité qu'au développement à travers des "solu-



tions d'ensemble et pérennes", soutenant que cette approche "permettra de créer des conditions propices au développement et à la paix".

Par ailleurs, le représentant permanent de l'Algérie à l'ONU a estimé que "les efforts consentis dans le cadre de l'examen des opérations de paix des Nations unies doivent se faire sous un prisme plus vaste qui n'empêche pas l'action en faveur du développement dans le cadre d'autres mécanismes".

Par conséquent, a-t-il dit, "nous demandons un processus d'adaptation général fondée sur des mandats conçus pour appuyer les efforts de développement et promouvoir les droits humains à travers de méca-

nismes onusiens efficaces".

M. Bendjama a indiqué que "l'Algérie considère que la consolidation de la paix est un outil essentiel du relèvement au lendemain des conflits", soutenant que "cette approche permet d'éviter la reprise de la violence, de consolider les institutions nationales et d'asseoir les principes de justice et de réconciliation et d'égalité". Il a notamment insisté sur "l'importance de consolider la coordination entre les organismes onusiens et les partenaires régionaux", tout en demandant particulièrement "un renforcement de la coopération avec l'Union africaine (UA) afin de concevoir des visions communes, une utilisation optimale des res-

sources et de mener des actions permettant de répondre aux besoins en développement en respectant les priorités des pays d'Afrique et l'agenda 2063".

Soulignant qu'il était urgent de lancer des initiatives en faveur de la paix, de la sécurité et de médiation, M. Bendjama a alerté sur le fait que ces initiatives soient actuellement "confrontées à des problèmes de financement".

"Une paix pérenne exige un engagement sans faille en faveur d'un financement permanent souple, durable et prévisible de ces initiatives de paix, sans oublier les stratégies de développement, y compris à travers des institutions financières internatio-

nales", a-t-il expliqué.

Il a également rappelé que "l'Algérie a toujours accordé la plus haute importance à la sécurité et au développement, des piliers essentiels de son action régionale, en particulier en Afrique".

"Mon pays a récemment lancé de vastes projets structurels notamment l'autoroute transsaharienne, le projet de fibre optique saharien et le gazoduc transsaharien. En outre, nous avons créé l'agence nationale pour la coopération, la solidarité et le développement international qui compte un budget d'un milliard de dollars", a-t-il rappelé, affirmant que "l'objectif est d'aider les pays d'Afrique dans leurs efforts de développement".

## Dégradation de l'état de santé du journaliste

L'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits humains a exprimé, mercredi, sa profonde inquiétude face à la dégradation de l'état de santé du journaliste et militant des droits de l'homme sahraoui, Mohamed Lamin Haddi, arbitrairement détenu depuis 15 ans par l'occupation marocaine.

L'Etat de santé de Mohamed Lamin Haddi qui n'a pas bénéficié de soins médicaux appropriés depuis une hospitalisation en 2016, s'est dégradé de "façon alarmante", a alerté l'observatoire dans un communiqué, citant sa famille.

Le journaliste sahraoui souffre de "septicémie, d'asthme, d'infections chroniques (notamment aux oreilles), de douleurs dorsales, d'insomnies sévères, ainsi que d'une quasi-cécité", a précisé la même source, relevant que "ces affections résulteraient directement d'une négligence médicale et des conditions de

détention inhumaines auxquelles il serait soumis".

Depuis son transfert à la prison de "Tiflet 2" le 19 juillet 2017, M. Haddi est maintenu dans un isolement prolongé, enfermé dans une cellule souterraine sans fenêtre, privé d'air et de lumière naturelle. Il reçoit une nourriture de qualité médiocre, en quantité insuffisante, poursuit le communiqué.

Le 13 janvier 2021, le détenu sahraoui a entamé une grève de la faim de 63 jours pour protester contre ses conditions de détention, grève qui s'est achevée par "une alimentation forcée imposée par l'administration pénitentiaire".

L'Observatoire a indiqué que "cette situation est d'autant plus inquiétante que M. Haddi s'est également vu coupé de presque tout contact avec l'extérieur".

"Depuis son transfert à la prison de Tiflet 2, il a été placé dans une cel-

lule d'isolement, sans aucun contact humain, excepté avec sa mère, par téléphone", souligne le communiqué.

Dans ce contexte, l'Observatoire a condamné la détention continue de Lamin Haddi, appelant les autorités marocaines à prendre immédiatement les mesures nécessaires pour garantir sa sécurité, son intégrité physique et son bien-être psychologique ainsi que pour garantir sans délai son droit à recevoir des visites familiales et ses consultants légaux. Il a appelé, en outre, à l'ouverture d'une enquête indépendante, exhaustive et impartiale sur les actes de torture et mauvais traitements qu'il a subis en détention et à poursuivre les responsables de ces actes conformément à la loi".

L'Observatoire a demandé, dans le même sillage, "la libération immédiate et sans condition de M. Haddi et de tous les défenseurs des droits

humains arbitrairement détenus au Maroc, ainsi que la fin de toutes les formes de harcèlement, y compris judiciaire, à leur encontre".

Mohamed Lamin Haddi avait été arrêté arbitrairement le 20 novembre 2010 par les services secrets marocains. Le 17 février 2013, le tribunal de Rabat l'a condamné à 25 ans de prison où il subit des traitements inhumains.

L'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits humains est un partenariat entre l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT) et la Fédération internationale pour les droits humains (FIDH).

En 2023, le Comité des droits de l'Homme des Nations unies avait déjà exprimé sa préoccupation concernant l'accès insuffisant aux soins médicaux dans les prisons marocaines et appelé les autorités à prendre des mesures concrètes à cet égard.

## Adhésion du CODESA à l'Organisation mondiale contre la torture

Le Collectif des défenseurs sahraouis des droits humains au Sahara occidental (CODESA) a annoncé son adhésion à l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT), un réseau international regroupant plus de 200 organisations de défense des droits de l'Homme à travers le monde.

Dans un communiqué rendu public mardi, le CODESA a précisé que son adhésion à l'OMCT, rendue possible

grâce au soutien et à l'appui de plusieurs organisations, permettra de "renforcer la protection des défenseurs sahraouis des droits de l'Homme, ainsi que des victimes, face aux multiples dangers engendrés par les restrictions imposées aux mouvements sahraouis de défense des droits humains, empêchés d'exercer leurs droits fondamentaux au Sahara occidental".

Cette adhésion, ajoute le CODESA,

contribuera également à "renforcer et élargir les espaces de plaidoyer international contre les violations et les crimes (torture et exécutions extrajudiciaires) commis par la force d'occupation marocaine à l'encontre des civils sahraouis au Sahara occidental".

Tout en exprimant sa gratitude à l'OMCT, ainsi qu'à toutes les organisations ayant favorablement accueilli sa demande d'adhésion à ce réseau

international, le CODESA a réaffirmé "son engagement indéfectible envers les principes et normes des droits de l'Homme et de la justice internationale, ainsi que sa volonté de préserver cet acquis, à même de faire entendre la voix des victimes et de dénoncer les exactions auxquelles se livre la force d'occupation marocaine au Sahara occidental devant l'opinion publique et les juridictions internationales".

### Agression sioniste contre Ghaza : Le bilan s'alourdit à 55706 martyrs



Le bilan de l'agression génocidaire sioniste contre la bande de Ghaza s'est élevé à 55706 martyrs et 130101 blessés, depuis le 7 octobre 2023, ont indiqué jeudi les autorités sanitaires palestiniennes. Selon la même source, les corps de 69 martyrs et 221 blessés sont arrivés dans les hôpitaux de Ghaza au cours des dernières 24 heures. Les autorités sanitaires palestiniennes ont indiqué que 5401 Palestiniens sont tombés en martyrs et 18060 autres ont été blessés depuis le 18 mars, date de la reprise de l'agression sioniste, notant que les corps de nombreuses victimes se trouvent encore sous les décombres. Un accord de cessez-le-feu est entré en vigueur le 19 janvier à Ghaza après plus de 15 mois d'agression génocidaire sioniste, qui ont provoqué une catastrophe humanitaire sans précédent. Les forces d'occupation ont repris le 18 mars leur agression contre Ghaza, après une interruption de deux mois, consécutive à l'accord de cessez-le-feu.

# Agression sioniste contre l'Iran: Appel à une désescalade suivie d'une trêve

**Le Secrétaire général de l'ONU Antonio Guterres a appelé mercredi à une désescalade immédiate de l'agression sioniste contre l'Iran afin de pouvoir établir un cessez-le-feu.**

Je demeure profondément alarmé par l'escalade militaire au Moyen-Orient entre (l'entité sioniste) et l'Iran. Je réitère mon appel à une désescalade immédiate suivie d'un cessez-le-feu", a déclaré M. Guterres dans un communiqué. Il a mis en garde contre une expansion du conflit et l'implication d'autres pays. "J'appelle vivement chacun à éviter toute internationalisation supplémentaire du conflit. Toute intervention militaire additionnelle pourrait avoir des conséquences considérables, non seulement pour les personnes impliquées, mais aussi pour l'ensemble de la région et pour la paix et la sécurité internationales dans leur ensemble", a-t-il affirmé. M. Guterres a condamné les frappes qui ont causé des pertes tragiques et inutiles en vies humaines et blessé des civils, et entraîné des dommages aux habitations et aux infrastructures civiles essentielles. Il a déclaré que la diplomatie restait le seul et le meilleur moyen de répondre aux préoccupations relatives au programme nucléaire iranien et aux questions de sécurité régionale. "La Charte des



Nations unies demeure notre cadre commun pour protéger les populations du fléau de la guerre. J'exhorte tous les Etats membres à respecter pleinement la Charte et le droit inter-

national, y compris le droit humanitaire international", a-t-il indiqué. Vendredi, l'entité sioniste a lancé des attaques contre l'Iran, notamment contre ses installations nucléaires.

L'Iran a immédiatement riposté en tirant des missiles et des drones sur l'agresseur sioniste. Les deux parties échantent depuis des frappes quotidiennes.

## L'Iran tire une nouvelle salve de missiles sur l'entité sioniste

L'Iran tire jeudi une nouvelle salve de missiles sur l'entité sioniste, rapporte un média local, au septième jour de l'agression sioniste. "Des missiles de pointe vrombissent au-dessus de Tel-Aviv", a indiqué l'agence Fars, tandis que la télévision d'Etat iranienne diffuse des images en direct de Tel-Aviv. La police sioniste a fait état de "plusieurs impacts" après des tirs de missiles iraniens ayant provoqué de violentes explosions à Tel-Aviv et El-Qods occupée. De violentes explosions sourdes et continues ont été entendues jeudi matin à El-Qods occupée et à Tel-Aviv, selon des médias. La police sioniste a fait état de "plusieurs impacts", notamment dans le district de Tel-Aviv, ainsi



que dans une ville du Sud, non précisée.

Selon des médias, les explosions entendues vers 7h10 (4h10 GMT) sont les plus impressionnantes à El-Qods occupée depuis le début de l'agression sioniste sur l'Iran le 13 juin.

A Tel-Aviv, les sirènes ont retenti une seconde fois, semblant signaler l'arrivée d'une nouvelle vague de missiles, alors que les applications mobiles du Commandement du front intérieur (Défense passive) bipaient à tout-va entre 7h15 et 7h30 (4h15 à 4h30 GMT) et que les points rouges d'alertes se multipliaient sur la carte du pays, dans les régions du nord et du centre ainsi que dans certains endroits plus au sud.

## Hausse continue du nombre de réfugiés et appel à une solidarité mondiale envers eux

La Journée mondiale des réfugiés, commémorée vendredi, survient à un moment où les tensions, les conflits et les atteintes aux droits de l'homme continuent de miner différentes régions du monde, parallèlement aux effets du changement climatique, forçant des dizaines de milliers de personnes à quitter annuellement leurs foyers pour se réfugier dans d'autres pays. En date du 4 décembre 2000, l'ONU avait décrété la journée du 20 juin Journée mondiale des réfugiés afin de faire connaître la souffrance de ces personnes mais aussi leurs besoins. La première célébration de cette journée, le 20 juin 2001, a coïncidé avec le 50e anniversaire de la Convention relative au statut des réfugiés de 1951. La date du 20 juin a été également choisie car elle correspondait à la Journée du réfugié africain, célébrée dans de nombreux pays du continent. Un rapport rendu public le 12 juin par le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) révèle que 122,1 millions de per-

sonnes ont été forcées de fuir leurs foyers dans le monde jusqu'à fin avril dernier à cause de guerres, de violences ou de persécutions, soit une décennie de hausse annuelle du nombre de déplacés. Le Soudan -où un conflit fait rage depuis la mi-avril 2023 et où la crise humanitaire et alimentaire jette des millions de gens sur les routes- est désormais le pays qui compte le plus de déplacés de force : 14,3 millions. La Journée mondiale des réfugiés est célébrée cette année au moment où l'entité sioniste continue à commettre les pires massacres contre le peuple palestinien désarmé. Et en dépit de cette guerre d'extermination qui se poursuit à Ghaza depuis octobre 2023 et l'agression contre la Cisjordanie occupée, les Palestiniens résistent et ne quittent pas leur terre, refusant catégoriquement tous les plans de déplacement et assurant que la Nakba de 1948 ne se reproduira pas. De son côté, l'Organe centrale palestinien des statistiques a indiqué, dans un rapport, que le nombre de réfugiés palestiniens dans les territoires

occupés et à l'étranger avait dépassé les 6 millions, tous enregistrés auprès de l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine (UNRWA). Le Secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, qui constate l'apport potentiel des réfugiés aux pays d'accueil, a appelé à une solidarité mondiale envers ces personnes à travers l'appui de leur intégration de façon complète dans les sociétés et les économies des pays d'accueil, en attendant la fin des conflits et des conditions ayant mené à leur déplacement. "Lorsque l'occasion leur en est donnée, les réfugiés peuvent avoir un grand apport dans les sociétés d'accueil, mais ils ont besoin qu'on leur offre la possibilité de bénéficier d'emplois, de logements et de soins médicaux", a-t-il soutenu. D'autre part, le SG de l'ONU a mis en avant la "responsabilité collective" de la communauté internationale en ce qui concerne l'aide aux réfugiés et la défense de leurs droits. Dans ce cadre, l'Algérie, fidèle à ses principes, a toujours été du côté des

réfugiés, leur assurant la protection, tout en appuyant les efforts du HCR. Lors d'une réunion du Conseil de sécurité consacrée aux migrations et aux réfugiés, organisée en avril dernier, le représentant permanent de l'Algérie auprès des Nations unies, Amar Bendjama a estimé que la crise des réfugiés nécessite un travail "sérieux, continu et coordonné". Il a ajouté que l'Algérie considère que la prévention est la méthode la plus efficace pour endiguer ce phénomène à travers, notamment le traitement du mal à la racine, ce qui inclut la résolution des conflits armés, la fin de l'occupation étrangère et le sous-développement. En mars 2024, le représentant permanent de l'Algérie auprès de l'Office des Nations unies à Genève et des organisations internationales en Suisse, Rachid Bladehane a rappelé, lors de la 89e réunion du Comité permanent du HCR, ce que l'Algérie a fait pour les milliers de réfugiés qu'elle accueille depuis des années et auxquels elle assure aide et assistance, selon ce que prévoit le droit international.

Iran:  
**Poursuite de la riposte contre l'agression sioniste, appels à l'unité et à la résistance populaire**

La riposte iranienne à l'agression sioniste s'est accentuée ces dernières heures, faisant subir d'énormes pertes à l'entité sioniste, alors que les appels des hautes autorités iraniennes à l'unité et à la résistance populaire se multiplient pour défendre la nation face à l'agresseur. Au septième jour de l'agression sioniste, le Guide suprême iranien, l'ayatollah Ali Khamenei, s'est adressé au peuple, l'exhortant à "ne jamais se laisser faire" et à "résister jusqu'au bout". "Ne laissez pas l'ennemi sentir que vous le craignez ou que vous vous sentez faibles face à lui. S'il sent que vous le craignez, il ne vous lâchera pas. Continuez avec la même fermeté que vous avez démontrée jusqu'à aujourd'hui", a-t-il souligné, affirmant que la victoire sera du côté de l'Iran et que l'ennemi sera défait. Pour sa part, le président Massoud Pezeshkian a affirmé que l'unité nationale et la solidarité aideraient le pays à surmonter toute crise. "Je crois que nous surmonterons chaque crise grâce à la solidarité et à l'unité nationales", a-t-il déclaré lors d'une réunion hebdomadaire de son Cabinet. Dans le même sillage, le conseiller du Guide suprême de la révolution islamique, Ali Larijdani, a appelé les Iraniens à redoubler de résistance et de persévérance face à l'agression de l'entité sioniste, affirmant que cette attitude est "la clé à même de permettre au peuple iranien de vaincre l'ennemi sioniste". Il a relevé que "la persévérance d'aujourd'hui repoussera l'ennemi, mais le manque de résistance permettra à l'ennemi de maintenir la pression", ajoutant que "le manque de fermeté face à l'ennemi prolongerait la guerre, de sorte que la société perdrait sa dignité ou serait contrainte de supporter davantage de pressions". Il a mis l'accent, à cet égard, sur "la nécessité pour tous les Iraniens de soutenir les forces armées", soutenant que "si l'entité sioniste sent une faiblesse, elle engagera immédiatement des négociations, car c'est un régime fragile et il est actuellement aux prises avec des problèmes internes".

**Attachement iranien à la voie diplomatique**

Alors que l'Iran a intensifié sa riposte aux attaques sionistes, les appels à la désescalade et à la retenue se poursuivent à travers le monde et plusieurs pays et organisations internationales ont exhorté le Conseil de sécurité de l'ONU à prendre des mesures urgentes, conformément aux responsabilités qui lui incombent, afin d'apaiser la tension dans la région. L'Iran s'est toujours dit attaché à la voie diplomatique, mais a souligné qu'il continuera toutefois à exercer son droit à l'autodéfense. Le ministre des Affaires étrangères iranien, Abbas Araghchi, a confirmé, jeudi, son intention de rencontrer, vendredi en Suisse, ses homologues de la trioka européenne et le chef de la politique étrangère de l'Union européenne pour écouter et examiner les points de vue et initiatives à même de mettre fin à l'agression sioniste. Pressé d'agir face à l'agression sioniste contre l'Iran, le Conseil de sécurité de l'ONU tiendra une nouvelle réunion vendredi sur l'escalade de la situation au Moyen-Orient, a annoncé la mission du Guyana qui préside le Conseil pour ce mois de juin. Après une première réunion d'urgence la semaine dernière, cette nouvelle session, prévue vendredi à 10H00 (14H00 GMT) a été demandée par l'Iran, selon une source diplomatique.

# Tom Cruise va recevoir un Oscar d'honneur

La mission est enfin accomplie: Tom Cruise va recevoir un Oscar d'honneur, a annoncé mardi 17 juin l'Académie, pour l'ensemble de sa riche carrière, au cours de laquelle la récompense suprême lui a toujours échappé.

L'acteur de 62 ans, qui vient de mettre un point final à la saga Mission Impossible, est largement vu comme une des dernières grandes stars de cinéma, capable de remplir les salles sur son seul nom.

Après la pandémie, ce fana de cascades a même été vu comme le sauveur d'Hollywood, grâce au succès de Top Gun: Maverick, pour lequel il a renfilé son costume de pilote de chasse.

Mais malgré quatre nominations aux Oscars - en tant qu'acteur pour Né un 4 juillet, Jerry Maguire et Magnolia, et en tant que producteur pour Top Gun: Maverick -, il n'avait jusqu'ici jamais été récompensé.

"L'incroyable engagement de Tom Cruise envers notre communauté cinématographique, l'expérience en salles et la communauté des cascadeurs nous a tous inspirés", a salué la présidente de l'Académie, Janet Yang, dans un communiqué.

Cet Oscar d'honneur lui sera remis lors de la cérémonie des Governors



Awards, qui aura lieu le 16 novembre. L'Académie a également annoncé qu'elle remettra d'autres

Oscars d'honneur lors de cette cérémonie à l'actrice Debbie Allen, au chef décorateur Wynn Thomas, et à

la chanteuse country Dolly Parton, reconnue pour son engagement humanitaire.

## Les Shadoks vont repomper, dans une nouvelle série animée

Les Shadoks, extraterrestres à l'allure de gros oiseaux et à l'humour absurde, vont être les héros d'une nouvelle série animée, près de 60 ans après leur apparition à la télé en 1968, ont annoncé mardi 17 juin les sociétés à l'origine du projet.

"Chaque épisode, court et autonome, sera confié à un auteur différent: youtubeurs, auteurs de bande dessinée, humoristes ou réalisateurs de la nouvelle génération", ont indiqué dans un communiqué les sociétés de production aaa (détentrice historique des droits), EnoKawa et NORE Stu-

dio. Intitulée Les Shadoks - La Nouvelle Collection, cette série se donne pour but de "réinterpréter l'univers absurde, satirique et poétique" du créateur Jacques Rouxel, "à la lumière des travers de notre époque". "Les styles d'animation seront variés: 2D, 3D, image par image (stop motion) ou live action" (prises de vues réelles), ont précisé les producteurs, qui veulent "séduire à la fois les nostalgiques de la série originale" et "les générations nées dans les années 80, 90 et 2000".

Selon eux, "les premiers épisodes

entreront en production courant 2025", pour une présentation prévue au Festival international du film d'animation d'Annecy 2026. On ne sait pas à ce stade qui diffusera ces nouveaux épisodes. Lancée en 1968 sur l'ORTF avec la voix emblématique du comédien Claude Piéplu, la série originale compte 208 épisodes de quelques minutes répartis sur quatre saisons. Les trois premières avaient été réalisées de 1968 à 1973, puis la série avait été relancée en 2000, après une parenthèse de près de 30 ans. Les Shadoks se basent sur

un humour absurde à l'anglaise auquel les téléspectateurs français de la fin des années 60 n'étaient pas habitués. Ce dessin animé a donc fortement divisé le public à ses débuts, avant de devenir culte. La série raconte les aventures spatiales des Shadoks, qui ne maîtrisent que quatre mots ("Ga", "Bu", "Zo", "Meu") et dont les occupations principales sont de construire des machines loufoques et de pomper sans trop savoir pourquoi. Ils sont opposés aux Gibis, d'autres extraterrestres nettement plus intelligents.

Vosges :

## 130 ans plus tard, le charme opère toujours au Théâtre du Peuple

Une "utopie" qui subsiste 130 ans après: entre ses bancs en bois et sa scène ouverte sur la nature, le Théâtre du Peuple, symbole de la décentralisation culturelle, attire toujours son public dans un village des Vosges, loin des grandes scènes parisiennes.

Dès le 15 juin, journée "portes ouvertes" de l'institution, de nombreux visiteurs se sont pressés sur les bancs en bois du théâtre, dont le fond de scène, qui en fait la renommée, est ouvert sur le vert de la forêt vosgienne.

Pour les enfants de Bussang, "c'était un monde magique, le Théâtre du Peuple", se remémore auprès de l'AFP Céline Parmentier, 50 ans. Dans les années 1980, elle vendait des prospectus sur le parking, et y a été bénévole. Elle tenait à être là pour cet anniversaire, accompagnée de ses enfants.

Partie vivre loin de Bussang, elle a constaté par la suite que "beaucoup de gens connaissent le Théâtre du Peuple, même mieux que les locaux".

Annoncée comme l'année du "jubilé", 2025 est l'occasion, pour Julie Delille, arrivée à la tête du théâtre en octobre 2023, de concrétiser son "désir" de renouer entre le lieu et le village de 1.300 habitants.

"Utopie vivante"

Le Théâtre du Peuple est avant tout un symbole de la décentralisation culturelle, créé par Maurice Pottecher (1867-1960) dans son village



natal.

Auteur, metteur en scène et acteur, Maurice Pottecher rêve, à la fin du XIXe, de proposer un théâtre "par l'art, pour l'humanité", devise aujourd'hui encore gravée sur les murs de l'institution.

La création du lieu en 1895 était "un acte politique extrêmement fort" de Camille et Maurice Pottecher, rappelle Alix Fournier-Pittaluga, co-auteur avec Paul Francesconi de ce feuilleton baptisé "Hériter des brumes, la folle histoire du Théâtre du Peuple".

Entre la fin du XIXe et le début du XXe siècle, de nombreuses expériences de théâtre populaire ont

émergé un peu partout, et notamment dans les Vosges, mais "Bussang est le seul qui a subsisté" dans le coin, rappelle Mme Fournier-Pittaluga.

Les deux auteurs ont fouillé dans les archives de l'institution pour raconter le passé et les périodes de doute.

"On annonçait la fin de cette scène hors du commun en 1940, lorsque le lieu était criblé d'obus, mais les gens du coin sont revenus et ont dit: 'On repart'" sourit Julie Delille.

"Magique"

La troupe du Théâtre du Peuple se renouvelle tous les ans. Elle est composée de deux tiers d'acteurs ama-

teurs.

Igor Igrok est l'un d'eux: habitant près de Metz, ce Lorrain de 60 ans a encore "un souvenir très vif en 77-78 d'avoir vu Roméo et Juliette ici" lorsqu'il était adolescent.

"C'est un lieu extraordinaire, ne serait-ce que déjà par cette ouverture vers la nature à l'arrière" de la scène, sourit-il. "Je suis allé dans plusieurs salles, je n'ai jamais eu cette émotion (...) c'est quand même un lieu magique".

Le feuilleton théâtral mais aussi d'autres événements comme les journées du matrimoine en septembre doivent rappeler la place qu'ont joué les femmes dans l'histoire du théâtre, sous l'impulsion de Julie Delille, première femme à diriger l'institution classée monument historique depuis 1976. L'été dernier, 28.000 spectateurs ont rempli les 850 places de ce lieu pas comme les autres, où "l'architecture, l'ambiance, le fait qu'il y ait un avant et un après" les représentations charme beaucoup, comme le souligne Marie, une retraitée vosgienne qui n'a pas donné son patronyme et y vient tous les ans.

Il est aussi question de réfléchir à la société actuelle: un tel projet pourrait-il sortir de terre en 2025?

"Ce nom est magnifique, Théâtre du Peuple. Il porte en lui un projet, une utopie dont on peut considérer qu'elle ne devrait plus être une utopie", estime le metteur en scène Sylvain Maurice. "On ne travaille pas pour une élite."

### L'Arbalète magique enchante au Festival du film asiatique de Đà Nẵng 2025

La comédie musicale très attendue L'Arbalète enchantée du système éducatif Victoria School sera présentée le 2 juillet en avant-première au troisième Festival du film asiatique de Đà Nẵng (DANAFF 2025).

Avant sa prochaine représentation, la production a captivé près de 1.000 spectateurs lors de deux représentations réussies à l'Opéra de Hồ Chí Minh-Ville en avril. Les jeunes acteurs de l'école Victoria ont livré des performances impressionnantes, soutenues par une scénographie, une chorégraphie, des costumes et une musique contemporaine exceptionnels, remportant un vif succès auprès du public.

Forte de ce succès, Victoria School présentera L'Arbalète magique sur la scène internationale du DANAFF 2025, un événement prestigieux présentant des centaines d'œuvres cinématographiques et artistiques de toute l'Asie.

Il s'agit d'une étape importante: c'est la première fois qu'une comédie musicale scolaire vietnamienne est officiellement invitée à se produire lors d'un festival international d'une telle envergure. Cette opportunité souligne la reconnaissance croissante des comédies musicales scolaires et reflète la riche diversité de l'enseignement artistique vietnamien, qui s'étend au-delà de l'apprentissage en classe et du cinéma, jusqu'au théâtre musical.

L'Arbalète magique s'inspire d'une légende qui prend sa source dans les belles heures de gloire du peuple vietnamien. L'histoire du roi An Duong Vuong, de sa fille naïve My Châu et son amour avec le fils de l'ennemi, se raconte encore pour les enfants d'aujourd'hui.

Si l'histoire n'est qu'un fruit de l'imagination populaire, la résistance du roi An Duong Vuong a été bien réelle: des milliers de flèches en bronze découvertes lors des fouilles archéologiques dans l'ancienne citadelle de Cồ Loa, à 18 km du centre de Hanoi, témoignent de la lutte persévérante et de l'ingéniosité des anciens Viêt pour défendre leur premier État à l'âge du bronze.

Développée sur plusieurs mois, cette comédie musicale privilégie une approche théâtrale moderne à un récit historique traditionnel. La production allie avec brio musique, éclairage, chorégraphie et émotion pour immerger le public dans l'univers vibrant de la culture populaire vietnamienne.

Des artistes, metteurs en scène et chorégraphes chevronnés du Théâtre de la jeunesse du Vietnam assument les rôles de directeur artistique et de parrain professionnel. Ce groupe prestigieux comprend notamment l'artiste émérite Lê Anh Tuyeêt, l'artiste émérite Chi Trung, l'artiste émérite Nguyễn Sĩ Thiên, le chorégraphe Nguyễn Vũ Khanh et le chanteur Nguyễn Trần Trung Quân. Pour sa représentation au DANAFF 2025, la comédie musicale bénéficiera de nouvelles améliorations en termes de production technique et de qualité de performance, avec une équipe de son et d'éclairage dédiée assurant une présentation scénique soignée qui répond aux normes internationales des festivals. Le DANAFF 2025 qui se tiendra du 29 juin au 5 juillet dans la ville côtière de Đà Nẵng (Centre) connaîtra une croissance significative en termes d'envergure, de durée et de contenu. Cette année, le festival se déroulera sur sept jours et présentera plus de 100 films sélectionnés, contre 46 lors de la première édition et 63 lors de la seconde.

# Il y a 20 ans disparaissait l'icône du style "Tindi", Othmane Bali

Il y a 20 ans, jour pour jour, disparaissait l'artiste Othmane Bali, icône de la musique "Tindi" issu du patrimoine de la région de Djanet, laissant derrière lui, un legs inestimable de chansons aux contenus authentiques et aux formes ouvertes sur la modernité.

Le regretté Othmane Bali, de son vrai nom MbarekAthmani, a combiné au cours de sa carrière artistique prolifique plusieurs talents, entre écriture de textes poétiques, compositions musicales, performance vocale et maîtrise exceptionnelle de son instrument de prédilection, l'Oud. Les spécialistes du domaine artistique attestent unanimement qu'il aura été le pionnier dans l'innovation d'un nouveau genre de musique "Tindi", fusionnant de manière enchanteresse la mélodie targuie locale avec les rythmes de la musique occidentale, caractérisée par des instruments modernes et des cadences distinctives du blues et du jazz, ce qui a attiré le public à sa musique en Algérie et à l'étranger. Né à Djanet en 1953, Othmane Bali, a débuté à son village d'enfance, où il a grandi au sein d'une famille de poètes mélomanes, ce qui ne l'avait, cependant pas empêché de recevoir son éducation à l'école coranique à l'entame des années 1960. Inscrit à l'école primaire de Djanet, il eut un parcours scolaire régulier, jusqu'à atteindre le cycle secondaire à Tamanrasset, où il avait commencé sa carrière artistique comme chanteur, pour finir à Alger et participer à de nombreuses manifestations culturelles. Grâce à sa persévérance et à ses efforts ininterrompus, le jeune chanteur, à la créativité foisonnante, avait alors commencé à découvrir judicieusement des ornements aux mélodies pentatoniques du "Tindi", un genre de musique qu'il finira par



ouvrir sur les musiques du monde, créant ainsi, le "Blues du Désert" un style de musique qui consacra sa carrière. Othmane Bali interprétait les textes qu'il composait et écrivait personnellement en Tamasheq ou en Arabe dialectal, tutoyant la célébrité avec plusieurs chansons dont, "Damâa" (La Larme), "Kaf Noun", "Djanet", "Hadi Moudda" (cela fait longtemps), ou l'indétrônable chef-d'œuvre "Amine Amine". Passionné de l'Oud, qu'il avait découvert au début des années 1970, alors qu'il travaillait à l'hôpital de Djanet, le regretté se démarquait également par sa voix présente et étoffée, fredonnant la poésie "Tindie" qu'il avait apprise de sa mère El "Hadja Khadidja" et montait sur des thèmes musicaux traditionnels de sa région. Le

défunt avait enregistré son premier album en 1986, avant de former son groupe en 1987 et récidiver en 1995 et en 1997 avec deux autres opus, "Assouf" (La Nostalgie) et "Assarouf" (Le Pardon), en collaboration avec le musicien américain Steve Shehan, avec qui, il avait aussi enregistré en 2008, l'album "Assekal" (Le Voyage). Performant sur les scènes du monde, le regretté de la chanson targuie a créé de belles passerelles d'échanges entre les peuples et un dialogue dépassionné entre les Cultures, à l'instar de ses collaborations avec des groupes musicaux et des artistes d'Italie et autres pays. Dans ce contexte, Saïd Benkhira, membre du groupe targui "Tikoubawine" de Tamanrasset, a déclaré à l'APS que Othmane Bali

est "une figure artistique éminente et un symbole de l'art targui et de la culture algérienne, ses chansons imprégnées de l'héritage ancestral resteront à jamais gravées dans nos mémoires". "Il a également utilisé avec audace et professionnalisme le quart de ton et les ambiances de la musique orientale arabe", ce qui a insufflé un esprit particulier à la musique targuie, dont il était devenu le meilleur ambassadeur. Othmane Bali est décédé à l'âge de 52 ans après avoir été emporté par les crues d'un oued déchaîné à Djanet, survenues entre les 16 et 17 juin 2005, suite à de fortes pluies torrentielles. Retrouvé sans vie le 18 juin, il a été inhumé le jour d'après au cimetière d'Aghoum, à 1 km de Djanet.

## «Ghedoua... Ya men âch», la dernière production du TNA



«Ghedoua... Ya men âch» (À demain... Peut-être), dernière production du Théâtre National Algérien MahieddineBachtarzi (TNA), a été présentée, jeudi, à la salle Mustapha Kateb du TNA, devant un public nombreux, venu découvrir une nouvelle version de la célèbre pièce «Pique-nique» du dramaturge franco-espagnol Fernando Arrabal, écrite en 1952. Adaptée et mise en scène par Brahim Berkati, la pièce est restée fidèle à l'œuvre initiale, qui dénonce par le burlesque et le grotesque l'absurdité de la guerre, avec quelques mises à jour de l'actualité mondiale. Dans un décor minimaliste, soutenu

par des projections vidéo, la pièce recrée l'atmosphère d'une zone de guerre, mais sans vraiment mettre l'accent sur le réalisme de l'imitation, bien au contraire. Un jeune soldat (Rebani Mohamed) voit débarquer ses parents (Brahim Chergui et Faiza Amel) en plein champ de bataille, pour lui rendre visite et l'inviter à un pique-nique familial. Un soldat ennemi (Sayeh Imad Eddine) vient se constituer prisonnier et se joint ensuite au pique-nique. 2 brancardiers (Youcef Mokhtar et Nouredine Mohamed) interviennent de temps à autre en quête de cadavres à transporter et à ajouter à leur

macabre comptabilité. Un autre personnage, invisible, intervient par téléphone pour donner des ordres au soldat et lui demande de garder sa position même si cela n'est d'aucune utilité, allusion à ceux qui nourrissent les conflits et les maintiennent à n'importe quel prix. C'est le dialogue et le jeu des comédiens qui donnent tout son sens à l'œuvre. Dans un arabe populaire, le texte aborde le sujet de la guerre avec humour mais beaucoup de vérité amère. Il fustige les instances internationales censées protéger les libertés et la démocratie, mais qui ferment les yeux sur les exactions

commises, notamment en Palestine, par l'occupant sioniste.

La présence de la famille sur le champ de bataille, ainsi que le pique-nique, sont aussi une allusion à la déshumanisation de l'homme qui parfois voit la guerre comme un jeu qui l'amuse et pour qui les morts ne sont que des chiffres et des statistiques.

L'œuvre s'achève sur l'implacable logique de la guerre, la mort, qui emporte tout le monde sans distinction, et sur des vers de Mahmoud Darwich « Et nous aimons la vie, lorsque nous pouvons y accéder », avec une brève apparition du metteur en scène.

Le pari est visiblement réussi pour le metteur en scène Brahim Berkati et son équipe, puisque la salle n'est pas restée passive. Les rires et applaudissements du public montrent que les messages sont bel et bien passés, et que les comédiens ont su interpréter leurs rôles avec succès. Interrogé sur le choix du titre, Berkati soutient que « nous sommes dans un monde où personne ne peut garantir ce qui arrivera demain ». « Les guerres qui ne cessent de se multiplier n'augurent rien de rassurant, et ce sont des guerres par procuration », affirme-t-il. Berkati rappelle qu'il a déjà mis en scène une version de la même œuvre d'Arrabal : « Mais avec ce qui se passe actuellement dans le monde, j'ai estimé qu'il fallait la mettre à jour ».

### Réunion de coordination entre le ministère de la Culture et la wilaya d'Alger pour la mise en œuvre du décret portant transfert de l'OREF

Le ministre de la Culture et des Arts, Zouhir Ballalou, et le wali d'Alger, Mohamed Abdenour Rabhi ont coprésidé jeudi à Alger une "importante réunion de coordination" pour la mise en œuvre du décret portant transfert de l'Office Riadh El-Feth (OREF) à la wilaya d'Alger, indique un communiqué du ministère. Une importante réunion de coordination a été tenue entre le ministère et la wilaya, au siège de cette dernière, sous la présidence de MM Ballalou et Rabhi, dans le but de "mettre en œuvre les dispositions du décret exécutif n25-148 du 2 juin 2025 portant dissolution de l'Office Riadh El-Feth et transfert de ses biens, droits, obligations et personnels à la wilaya d'Alger", précise le communiqué. Lors de cette rencontre, les cadres du ministère ont présenté "des exposés exhaustifs sur le bilan de réhabilitation des espaces de l'Office, le développement de ses infrastructures et le programme arrêté pour cet établissement public, dans le cadre d'une étude globale y relative", en plus de "la vision du ministère quant à son avenir, durant et après son transfert à la wilaya d'Alger, conformément au décret exécutif y afférent". Insistant sur "l'importance de renforcer la coordination et la coopération entre les deux parties afin d'assurer une transition fluide et efficace", le ministre et le wali d'Alger sont convenus de "la création d'un groupe de travail conjoint chargé du suivi des opérations liées à ce dossier". Au terme de la réunion, les deux parties ont évoqué le dossier des salles de cinéma relevant des collectivités locales de la wilaya d'Alger, en examinant les moyens permettant la relance de l'activité cinématographique à leur niveau et leur permettre de jouer pleinement leur rôle culturel et artistique, dans le cadre d'une coordination entre les différentes instances concernées. Par ailleurs, les deux parties sont convenus de lancer des préparatifs conjoints pour la célébration du 63e anniversaire de la fête du recouvrement de la souveraineté nationale, prévu le 5 juillet prochain, à travers un programme intégré mettant en valeur la symbolique de cet événement et traduisant la volonté de l'Etat d'ancrer la mémoire nationale, précise le communiqué.

CONSTANTINE:

### 11e Festival international de l'inchad du 25 au 30 juin

Le théâtre régional Mohamed-Tahar Fergani de Constantine abritera, du 25 au 30 juin prochains, la 11ème édition du Festival international de l'inchad avec la participation de 7 troupes locales et de 9 formations étrangères, a indiqué, mercredi, le commissaire du festival, Abdelali Louahouah. Animant une conférence de presse au théâtre régional, le commissaire du festival, traçant les grandes lignes du programme de cette manifestation culturelle placée, cette année, sous le slogan " les voix de l'inchad chantent l'Algérie glorieuse ", a fait part de la participation de mouchidine d'Algérie, du Sultanat d'Oman, de Tunisie, de Tanzanie, de Jordanie, de Syrie, de Malaisie, de Belgique et de Bosnie. La soirée d'ouverture, " confiée " au mouchid Abderrahman Bouhbila, d'Algérie, et à la troupe " Orboudj " du Sultanat d'Oman, sera marquée par un spectacle élaboré avec les techniques de l'intelligence artificielle, simulant la période durant laquelle le Prophète Mohamed (QSSSL) avait effectué la Hijra à Médine, au cœur d'un décor illustrant les paysages de cette époque, selon M. Louahouah. Un programme académique et de formation a également été préparé, comprenant des séminaires et des ateliers animés par des spécialistes et des chercheurs dans l'art de l'inchad et des chants Soufis consacrés, notamment, à la flûte, par Kussaï Bilal, de Jordanie, et à la percussion par Hatem Amous, de Tunisie, selon le commissaire du festival. Les séminaires programmés seront dédiés à plusieurs thèmes liés, à l'art de l'inchad axés, notamment sur "l'inchad une vision civilisationnelle", "l'inchad et son rôle dans la sensibilisation" et "le soufisme et l'inchad religieux au Maghreb", en plus de conférences et de déclamations poétiques, a conclu M. Louahouah.

COMPRENDRE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE DANS LE DOMAINE MILITAIRE

# L'intelligence artificielle et la guerre

L'intelligence artificielle (IA) est devenue un sujet de plus en plus populaire ces dernières années, et son utilisation s'est étendue à de nombreux domaines, y compris le domaine militaire.

Dans cet article, nous allons explorer l'utilisation de l'IA dans le domaine militaire, ses avantages et ses limites, ainsi que son avenir potentiel.

## Qu'est-ce que l'IA militaire ?

L'IA militaire est l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) dans le domaine de la défense et de la sécurité. Elle vise à améliorer la précision, la rapidité et la sécurité des opérations militaires et à renforcer la sécurité nationale. L'IA militaire est utilisée de différentes manières, notamment pour la surveillance et la reconnaissance, la prévention des attaques, l'assistance au commandement, la gestion de l'approvisionnement et de la logistique et le contrôle de drones et de robots. Elle est souvent utilisée en conjonction avec d'autres technologies, comme les réseaux de capteurs et les drones, pour renforcer ses capacités. L'IA militaire est utilisée de différentes manières dans le domaine militaire, en fonction des priorités stratégiques et des orientations politiques de chaque pays.

## Comment l'armée utilise-t-elle l'IA ?

L'utilisation de l'IA dans le domaine militaire varie d'un pays à l'autre et dépend de nombreux facteurs, tels que les ressources financières et technologiques disponibles, les priorités stratégiques et les orientations politiques.

## En général, l'armée utilise l'intelligence artificielle de différentes manières, notamment :

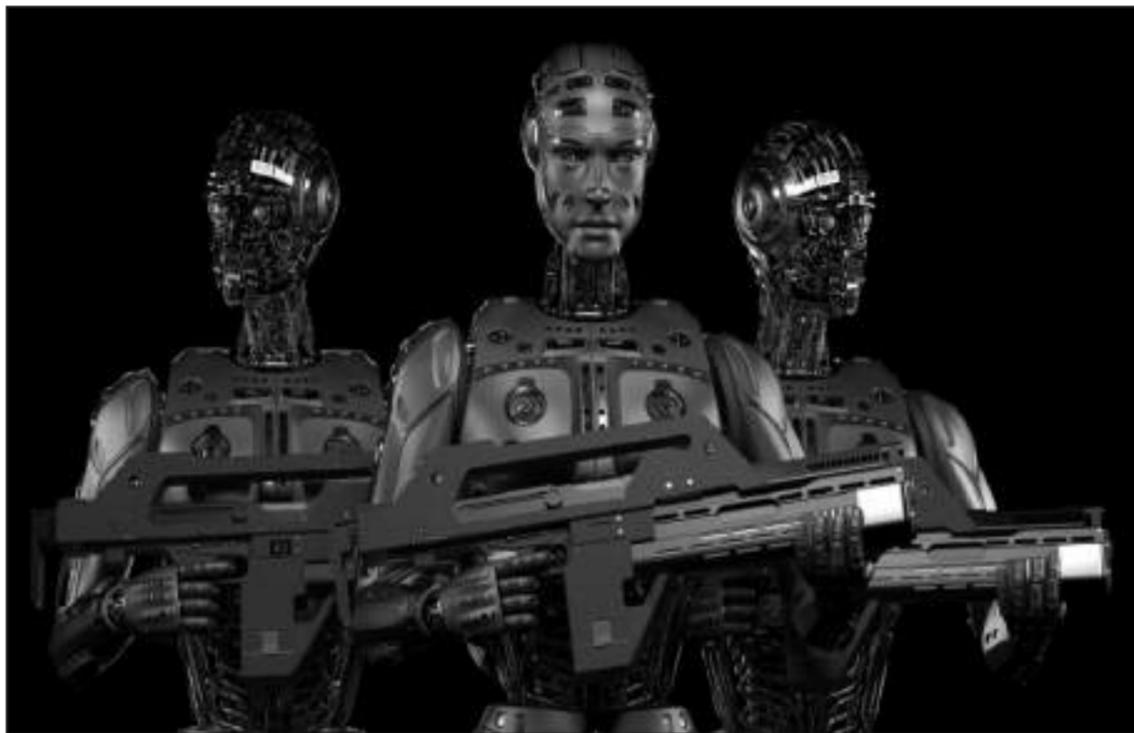
**La surveillance et la reconnaissance :** L'IA peut être utilisée pour surveiller les mouvements ennemis et recueillir des informations sur le terrain en utilisant des drones et des robots. Elle peut également être utilisée pour analyser les données de reconnaissance, comme les images satellites ou les renseignements recueillis sur le terrain, pour identifier les cibles et les menaces potentielles.

**La prévention des attaques :** L'intelligence artificielle peut également être utilisée pour prévenir les attaques en utilisant des algorithmes de détection de menace et en anticipant les actions ennemies en utilisant des modèles de prédiction basés sur des données historiques et des analyses de comportement.

**L'assistance au commandement :** L'IA peut être utilisée pour fournir une assistance en temps réel aux commandants militaires en analysant les données et en proposant des solutions stratégiques. Elle peut également être utilisée pour optimiser les itinéraires de transport et pour planifier les déploiements de forces sur le terrain. L'IA peut également être utilisée pour gérer l'approvisionnement et la logistique en planifiant et optimisant les chaînes d'approvisionnement et les mouvements de personnel et de matériel. Elle peut également être utilisée pour suivre et gérer les stocks de matériel et de fournitures. Enfin, l'IA peut être utilisée pour contrôler les drones et les robots militaires et les utiliser pour des missions de surveillance et de reconnaissance. Elle peut également être utilisée pour développer de nouvelles technologies de drones et de robots autonomes.

## Quels sont les avantages de l'intelligence artificielle pour l'armée ?

Les avantages de l'IA militaire sont nombreux. Tout d'abord, elle peut aider à réduire les pertes humaines en prenant des décisions rapidement et en évitant les erreurs humaines. Elle peut



également améliorer l'efficacité des opérations en analysant rapidement de grandes quantités de données et en fournissant des informations précises et actualisées. En outre, l'IA militaire peut aider à renforcer la sécurité en détectant les menaces potentielles et en prévenant les attaques. Elle peut également être utilisée pour surveiller les mouvements ennemis et recueillir des informations sur le terrain, ce qui peut être particulièrement utile dans les situations dangereuses où il serait risqué d'envoyer des soldats. Les grandes armées du monde utilisent l'IA militaire de différentes manières en fonction de leurs priorités stratégiques et de leurs orientations politiques : Aux États-Unis, l'armée américaine utilise l'IA militaire de manière intensive pour la surveillance et la reconnaissance, la prévention des attaques et l'assistance au commandement. Elle est également utilisée pour le contrôle de drones et de robots, ainsi que pour la gestion de l'approvisionnement et de la logistique. En Chine, l'IA militaire est également largement utilisée pour la surveillance et la reconnaissance, ainsi que pour la prévention des attaques. La Chine a également développé des robots militaires autonomes, qui pourraient être utilisés pour effectuer des missions dangereuses ou difficiles. En Russie, l'IA militaire est principalement utilisée pour la surveillance et la reconnaissance, ainsi que pour la prévention des attaques. Elle est également utilisée pour le contrôle de drones et de robots, ainsi que pour la gestion de l'approvisionnement et de la logistique. L'armée française a adopté une approche plus prudente en ce qui concerne l'utilisation de l'IA militaire. Elle a mis en place une stratégie de recherche et de développement de l'IA qui vise à renforcer ses capacités en matière de surveillance et de reconnaissance, tout en veillant à respecter les principes éthiques et les normes de responsabilité. L'armée française utilise également l'IA pour le contrôle de drones et de robots et pour la gestion de l'approvisionnement et de la logistique, mais à un niveau moins important que les autres grandes armées du monde.

## Quelles sont les limites et les risques de l'IA dans le domaine militaire ?

Malgré ses nombreux avantages, l'IA militaire présente également des

risques et des limites qui doivent être pris en compte. Tout d'abord, il y a le risque de dépendance vis-à-vis de l'intelligence artificielle. En déléguant certaines tâches à des algorithmes, il est possible de devenir dépendant de l'IA et de perdre certaines compétences humaines. Cela peut poser des problèmes en cas de panne ou de dysfonctionnement de l'IA, ou si l'IA est utilisée de manière abusive ou illégitime. Il y a également le risque de manque de transparence dans les décisions prises par les algorithmes. En effet, il est difficile de savoir comment les algorithmes prennent leurs décisions et de les faire remonter jusqu'à une personne responsable. Cela peut poser des problèmes de responsabilité et de confiance, surtout dans le domaine militaire où les décisions peuvent avoir des conséquences graves. Il y a également le risque que l'IA soit utilisée pour des fins militaires illégitimes, comme la guerre de l'information ou la désinformation. En utilisant l'IA pour diffuser de fausses informations ou pour manipuler les opinions publiques, il est possible de déstabiliser les gouvernements et de provoquer des conflits. Il y a enfin le risque de discriminations et de biais. En utilisant des données qui reflètent les biais existants dans la société, il est possible que les algorithmes de l'IA reproduisent ces biais et discriminent certaines personnes ou groupes de personnes. Cela peut avoir des conséquences graves, surtout dans le domaine militaire où les décisions peuvent avoir des conséquences graves.

## Quel est l'avenir de l'IA militaire ?

L'avenir de l'IA militaire est incertain, mais il est probable qu'elle continuera à être utilisée de manière croissante dans les opérations militaires. Toutefois, il est important que des réglementations et des normes soient mises en place pour garantir l'utilisation responsable et éthique de l'IA dans le domaine militaire. Il est également important de veiller à ce que l'intelligence artificielle ne soit pas utilisée pour des fins illégitimes ou pour violer les droits de l'homme. Pour cela, il est nécessaire de mettre en place un cadre réglementaire solide qui encadre l'utilisation de l'IA dans le domaine militaire et de veiller à ce que les algorithmes soient transparents et responsables. Il est important de souligner que l'intelligence artificielle dans l'ar-

mée n'est qu'une partie de l'ensemble des technologies de l'IA qui sont utilisées dans le domaine militaire. D'autres technologies de l'IA, comme l'apprentissage automatique et le traitement du langage naturel, sont également utilisées dans le domaine militaire pour diverses applications, telles que la reconnaissance vocale, la traduction automatique et l'analyse de données de sécurité. En outre, l'IA militaire est souvent utilisée en conjonction avec d'autres technologies, comme les réseaux de capteurs et les drones, pour améliorer les capacités de surveillance et de reconnaissance. Il est également important de noter que l'IA militaire est en constante évolution et que de nouvelles applications et utilisations sont développées régulièrement.

**Par exemple, il y a eu de récentes avancées dans le développement de robots militaires autonomes, qui pourraient un jour être utilisés pour effectuer des missions dangereuses ou difficiles. En conclusion, l'IA militaire est un domaine en constante évolution qui offre de nombreux avantages pour les opérations militaires, mais qui présente également des risques et des limites. Il est important que des réglementations et des normes soient mises en place pour garantir l'utilisation responsable et éthique de l'IA dans le domaine militaire et que les algorithmes soient transparents et responsables. Face à l'usage exponentiel de l'intelligence artificielle générative dans les conflits, quels garde-fous, quelles doctrines, quels acteurs entrent en jeu ? Le droit de la guerre doit-il évoluer ?**

## Amélie Ferey, chercheuse à l'IFRI, responsable du Laboratoire de recherche sur la défense



Jean-Paul Paloméros, Ancien chef d'Etat-Major de l'armée de l'air, ancien commandant suprême allié Transformation au sein de l'OTAN

Andre Loesekrug-Pietri, président et Directeur scientifique de la Joint European Disruptive Initiative (JEDI)

Olivier Zajec, professeur des universités en science politique à l'université Jean Moulin - Lyon III, où il dirige l'Institut d'études de stratégie et de défense (IESD)

Depuis jeudi dernier, voici Paris au centre du monde de l'intelligence artificielle avec ses accélérations, ses espoirs, ses incertitudes et ses menaces. Au moment où les initiatives de la nouvelle administration américaine nous font quotidiennement sursauter, le troisième sommet mondial sur l'I.A., organisé par la France, va durer plusieurs jours. Vont s'y croiser le vice-président des Etats-Unis, J.D. Vance, et plusieurs chefs d'État, les patrons des grandes entreprises comme des startups du secteur, des investisseurs, des scientifiques et des experts en tout genre. L'agenda est ambitieux, couvrant de multiples secteurs, mais lundi après-midi, c'est à huis clos, en toute discrétion, que sera abordé un thème central : l'intelligence artificielle générative et la guerre.

## L'usage exponentiel de l'I.A. et ses conséquences

Depuis trois ans, les conflits en Ukraine, puis à Gaza, ont démontré l'usage exponentiel de l'I.A. dans la conduite de l'engagement, depuis l'analyse du renseignement jusqu'au ciblage et au déclenchement d'armes de tir qui elles-mêmes évoluent rapidement. Ainsi, les drones turcs utilisés au départ par les Ukrainiens ont été remplacés par des engins de leur fabrication, plus performants. Quelles leçons les professionnels tirent-ils déjà de telles expériences ? Quelles inflexions en termes de doctrine mais aussi de priorités industrielles ? Plus l'automatisation s'accélère, plus se pose la question centrale du contrôle et du rôle de l'humain dans la prise de décision. Et la guerre devient de plus en plus hybride, l'intelligence artificielle démultipliant à l'infini les subterfuges de la désinformation. La course à la puissance est-elle réservée aux grands États et à leurs armées ? D'autres acteurs ont-ils les moyens d'entrer dans le jeu ? A partir du moment où l'escalade, mais aussi l'arsenalisation de la guerre cognitive, paraissent inévitables, comment maintenir des garde-fous éthiques ? Le droit de la guerre doit-il évoluer ? La Chine, avec DeepSeek, vient d'infliger un croc-en-jambe aux mastodontes de l'I.A. américaine. L'Europe a-t-elle encore une chance de jouer sa propre partie ?

أخبار وطنية

روبورتاجات

تحقيقات

حوارات

تسالي...

EL-DIWAAN

# الديوان

يومية وطنية متخصصة ثقافية





Samedi 21 Juin 2025

### Fin du BAC 2025, sortie de l'équipe chargée de l'élaboration des sujets



Mohammed Seghir Sadaoui a supervisé, jeudi après-midi, à l'annexe de l'Office national des examens et concours à Kouba (Alger), la sortie de l'équipe chargée de l'élaboration et de l'impression des sujets du BAC 2025, indique un communiqué du ministère de l'Education nationale. L'équipe chargée de l'élaboration, de la révision, du contrôle et de l'impression des sujets de l'épreuve du BAC a parachevé sa mission après « un confinement total de 44 jours lors duquel les membres se sont entièrement consacrés à cette tâche minutieuse, avec tout ce qu'elle implique comme rigueur et sérieux ».

#### « Les cas de fraudes enregistrés n'ont pas affecté le bon déroulement des épreuves »

Sadaoui a exprimé sa reconnaissance et sa gratitude à tous les membres de l'équipe « pour les efforts laborieux fournis pour assurer la crédibilité de cet examen national et préserver le principe d'égalité des chances pour tous les candidats », affirmant que « le travail qu'il ont accompli traduit effectivement les valeurs d'engagement et de discipline dont fait montre le personnel du secteur de l'Education nationale ». Il a également salué « l'engagement et la mobilisation de tous les secteurs ministériels qui ont accompagné le ministère de l'Education nationale dans l'encadrement et l'organisation des examens scolaires nationaux, ainsi que les corps de sécurité et militaires au niveau central et local, qui veillent constamment à assurer toutes les conditions nécessaires à la réussite de ce rendez-vous national important, ce qui reflète l'esprit de solidarité institutionnelle, et renforce la confiance en l'école algérienne ». Le ministre a, en outre, affirmé que la session du Baccalauréat de cette année était « à la hauteur et a connu l'adhésion de nombreux secteurs et acteurs, ce qui a contribué à créer une atmosphère positive et saine durant les jours d'examen, suscitant une grande satisfaction chez les candidats ». Il a relevé que « les cas de fraudes enregistrés n'ont pas affecté le bon déroulement des épreuves ». Il a, par ailleurs, indiqué que le ministère s'attellait à « classer les établissements scolaires en fonction des résultats obtenus lors de cette session, et ce, dans le but de promouvoir la qualité de l'enseignement ».

S/S

## Six (6) universités algériennes classées parmi les meilleures au monde

Six (06) universités algériennes ont occupé, pour la première fois, les premiers rangs du classement des meilleures universités mondiales, "US NEWS BEST GLOBAL UNIVERSITIES", considéré comme l'un des classements les plus importants en la matière, indique un communiqué du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique. Dans ce cadre, l'Université de Sidi Bel Abbès est classée première au niveau national et maghrébin et 760e au niveau mondial sur 2250 universités à l'échelle internationale, et ce sur la base de "quatre critères rigoureux dont la réputation académique, la production, l'impact de la recherche et la coopération internationale", précise la même source. Ce classement met en



évidence "les efforts consentis par le secteur pour atteindre des niveaux d'excellence et d'innovation plus élevés et renforcer la présence des universités algériennes dans les classements interna-

tionaux, au service du développement national et du rayonnement de l'Algérie dans le paysage académique et scientifique mondial", conclut le communiqué.

Salim/F

## 4 morts et 258 blessés dans des accidents de la circulation en 24h



4 personnes sont décédées et 258 autres ont été blessées dans des accidents de circulation, survenus au cours des dernières 24 heures à travers le pays, indique jeudi un communiqué de la Protection civile. Par ailleurs, le dispositif de la Protection civile pour la surveillance des plages autorisées à la baignade a permis le sauvetage de 185 personnes, dont 94 traitées sur place et 10 autres évacuées vers des structures sanitaires locales, ajoute la même source, déplorant toutefois la mort par noyade d'un jeune homme (24 ans) à la plage d'El Marsa (wilaya d'Oran). Le bilan de la Protection civile fait état également de deux autres cas de décès par noyade dans des plans d'eau, respectivement à Relizane et El-Bayadh. S'agissant du dispositif de lutte contre les incendies de forêts et de récoltes, il a été procédé à l'extinction de 31 incendies dans plusieurs wilayas du pays, note la même source.

## Lutte contre l'immigration clandestine par mer, 8 passeurs présumés arrêtés à Blida

La lutte contre l'immigration clandestine par mer a permis l'arrestation de 8 passeurs présumés, dont le chef du réseau, à Blida. Les efforts incessants des forces de police judiciaire de la Sûreté de Daïra d'Ouled Yaïch ont permis de déjouer une tentative d'immigration clandestine par voie maritime dans la wilaya de Blida. Cette opération s'inscrit dans le cadre de la lutte acharnée contre la criminalité organisée transnationale, un fléau qui met en péril la vie de nombreuses personnes. Suite à une enquête de terrain approfondie et à l'exploitation minutieuse d'informations cruciales, les enquêteurs ont réussi à identifier et à arrêter 8 individus suspectés d'être impliqués dans ce réseau de passeurs. Âgés de 26 à 42 ans et tous résidant dans la wilaya de Blida, ces suspects préparaient activement une opération d'immigration illégale par bateau. Le cerveau de l'opération, ainsi que les 7 autres membres du réseau, ont été appréhendés. Cette arrestation est le résultat d'un travail d'investigation rigoureux mené par les services de sécurité de Blida. Sous la supervision du procureur de la République compétent, une perquisition a été menée au domicile du principal suspect. Les policiers ont saisi du matériel essentiel utilisé pour la contrebande de migrants, notamment:

Un bateau de pêche

Un fusil de chasse muni de crochets

3 projecteurs marins



Des documents de navigation maritime Ces éléments matériels confirment la nature organisée et dangereuse de cette tentative de passage illégal. Les 8 suspects seront déférés devant le parquet. Ils feront face à de graves accusations, notamment association de malfaiteurs en vue de la préparation d'un crime et trafic de migrants par le biais d'un réseau criminel organisé, avec mise en danger de vies humaines. Cette affaire souligne l'engagement des autorités algériennes à Blida dans la lutte contre ces réseaux qui exploitent la vulnérabilité des individus.

### Salima Souakri obtient le 7e Dan

Salima Souakri Honorée par la FIJ à Budapest et obtient le 7e Dan lors Championnat du monde de judo. Alors que l'équipe nationale a brillé par son absence lors du Championnat du monde de judo qui s'est tenu à Budapest, en Hongrie, une icône de cette discipline olympique, Salima Souakri en l'occurrence, était présente pour être honorée par la Fédération internationale de la discipline (FIJ). Elle a obtenu un diplôme et le niveau d'expertise le 7e Dan en marge des Mondiaux qui ont été clôturés.

ALGÉRIE TÉLÉCOM:

### Le nombre d'abonnés au réseau de la fibre optique atteint 2,2 millions

L'entreprise Algérie Télécom a annoncé, jeudi, avoir dépassé les deux millions d'abonnés au réseau de la fibre optique, précisant que le 2,2 millionième abonné a été enregistré dans la wilaya de Tamanrasset. Dans une publication sur sa page officielle sur les réseaux sociaux, l'entreprise a exprimé "sa fierté d'avoir franchi une nouvelle avancée dans l'extension du réseau de fibre optique jusqu'au domicile (FTTH) à travers tout le territoire national, avec l'enregistrement aujourd'hui de son 2,2 millionième abonné dans la wilaya de Tamanrasset". Algérie Télécoms a affirmé que ce chiffre "reflète son engagement indéfectible à fournir des solutions technologiques modernes et à améliorer l'expérience client à travers des services Internet à haut débit et de qualité".

AGRESSION SIONISTE CONTRE L'IRAN:

### Nouvelle réunion du Conseil de sécurité de l'ONU

Le Conseil de sécurité de l'ONU tiendra une nouvelle réunion vendredi matin sur l'escalade de la situation au Moyen-Orient, où l'entité sioniste poursuit son agression contre l'Iran, a annoncé mercredi la mission du Guyana qui préside le Conseil en juin. Après une première réunion d'urgence la semaine dernière, cette nouvelle session, prévue vendredi à 10H00 (14H00 GMT), a été demandée par l'Iran, requête soutenue par la Russie, la Chine et le Pakistan, a précisé à des médias une source diplomatique.